

# BILAN DE LA MISSION DE CONSEIL

—  
Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Appui à la participation des  
habitants de Bourg-la-Reine  
(92) aux Ateliers citoyens

janvier 2021  
octobre 2023

Jean-Marc DZIEDZICKI

-

Date de remise du rapport, le 28 novembre 2024



## La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent bilan est rédigé par le garant de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par le garant dans sa version finale le 28 novembre 2024 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseils.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

### Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. À l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

# Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

## Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Monsieur Donath, maire de Bourg-la-Reine.

## Objet de la demande de conseil

La commune de Bourg-la-Reine souhaite l'appui d'un garant de la CNDP pour une mission de conseil sur la clarification des besoins, du périmètre et des modalités d'organisation d'une conférence citoyenne qu'elle souhaite mettre en place avec les habitants de la commune.

## Objectifs du programme ou projet pour lequel on sollicite une mission de conseil

La conférence citoyenne porte sur des enjeux locaux de développement durable afin de « trouver, avec ses habitants, les solutions adaptées pour construire la ville de demain ». La ville souhaite responsabiliser les habitants sur les enjeux de développement durable, mais aussi sur les contraintes de l'action publique à travers les vertus pédagogiques attendues de cet exercice de démocratie participative.

## Coût

Aucun coût n'a été estimé, la démarche participative portant sur un ensemble d'actions à définir et à prioriser dans le cadre de thématiques larges liées au développement durable.

## Les principaux éléments de la mission de conseil

Le garant a accompagné la commune au cours de trois phases :

- la préparation de la participation du public (conception du dispositif) ;
- la participation du public à travers la tenue d'« ateliers citoyens » thématiques ;
- une double votation par les habitants sur les propositions prioritaires issues des ateliers citoyens.

Cet accompagnement a été réalisé à travers la participation du garant aux 13 réunions du comité de pilotage chargé de la conception et de l'organisation de la conférence citoyenne et aux nombreux points d'échange téléphoniques avec les deux principaux responsables de la démarche. Le garant a pu également donner son point de vue sur les documents d'information du public et le contenu de la plateforme participative. Il a aussi participé aux quatre demi-journées de rencontres organisées avec les habitants.

## Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Les préconisations du garant ont porté principalement sur :

- La conception de l'ensemble du dispositif participatif, y compris sur l'organisation d'un panel d'habitants ;
- La recherche d'un maximum de diversité dans la représentation des participants à la démarche ;
- La nécessaire qualité des documents de communication et d'information mis à disposition du public sur la plateforme participative ;
- La communication aux participants et aux habitants des résultats des ateliers citoyens et des deux votations.

## Contexte de la mission

### L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

L'actuelle majorité municipale de Bourg-la-Reine s'est engagée lors de la campagne des élections municipales de 2020 à organiser dans le cadre de son programme sur la transition écologique « une conférence citoyenne pour hiérarchiser les actions à entreprendre et les coconstruire avec les habitants ».

Le maire de Bourg-la-Reine, Monsieur Patrick DONATH, a sollicité la CNDP par courrier le 18 novembre 2020 afin de lui demander son appui à travers l'intervention d'un garant-conseil pour l'organisation de cette conférence citoyenne (cf. Annexe 1).

### Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

Trois thématiques à débattre lors de la conférence citoyenne sont envisagées dans le courrier de saisine de la CNDP : 1/ l'urgence climatique, 2/ l'identité, le rayonnement et l'attractivité de la Ville, 3/ le renforcement des liens sociaux

Dans son courrier de saisine, le maire de Bourg-la-Reine esquisse les trois étapes envisageables de cette conférence citoyenne, tout en soulignant que ce « triptyque pourra évoluer selon les recommandations du garant » :

- l'organisation de conférences avec des experts afin « d'offrir une pluralité de points de vue pour chacun des thèmes retenus » ;
- la tenue d'ateliers d'échanges animés par des experts et destinés à proposer des actions concrètes ;
- un vote des habitants de la ville sur les propositions d'actions des ateliers.

Les objectifs de la municipalité à travers cette conférence citoyenne sont, comme l'évoque le courrier de saisine du maire de la commune, de :

- « développer la démocratie participative » ;
- « trouver, avec ses habitants, les solutions adaptées pour construire la ville de demain » ;
- de « faire de la pédagogie » et de contribuer, dans le prolongement d'autres concertations déjà conduites avec les habitants de la ville, à responsabiliser les habitants et à répondre à leur demande « d'être acteur de la décision publique ».

Dans son courrier de saisine, le maire de la commune manifeste le souhait selon lequel le garant qui sera désigné par la CNDP l'aide à finaliser le périmètre de cette démarche et le conseille dans la méthodologie et dans l'organisation de celle-ci afin qu'elle touche tous les publics. Il souhaite tout particulièrement que le garant l'aide à cadrer son besoin, à identifier les experts pour alimenter les débats, à définir concrètement le dispositif des ateliers, et à « restituer fidèlement les contributions recueillies ».

A travers cette saisine, le maire de Bourg-la-Reine témoigne ainsi de son ambition quant à la participation de ses administrés et quant au rôle de cette participation pour, d'une part, l'éclairer dans ses futurs choix et, d'autre part, pour associer les habitants à la décision publique. Il exprime également une ouverture certaine aux futures recommandations du garant en soulignant que de nombreuses latitudes sont encore possibles dans le dispositif envisagé.

## Décision de la CNDP

En réponse à la demande de Monsieur Patrick DONATH, maire de Bourg-la-Reine, la CNDP a désigné Monsieur Jean-Marc DZIEDZICKI lors de sa séance plénière du 08 décembre 2020, pour une mission de conseil méthodologique, d'expertise et de garantie sur le projet de conférence citoyenne de la municipalité.

Comme pour d'autres missions de conseil confiées par la CNDP, les missions du garant sont (cf. Annexe 2) :

- de garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu ;
- de recommander des modalités participatives adaptées au contexte ;
- d'analyser les dispositifs mis en œuvre ;
- d'être accessible en tant que défenseur d'un droit ;
- d'assurer la transparence de la démarche ;
- et de veiller au respect des engagements pris.

Au regard de l'ambition (et de la difficulté) de réunir une diversité de participants dans la population sur des sujets globaux qui peuvent paraître ardues en première approche, la CNDP formule plusieurs préconisations dans la lettre de mission du garant :

- veiller à la nécessaire qualité pédagogique des informations destinées à la diversité des publics dont il s'agit de garantir la possibilité de participer à cette démarche, y compris les publics habituellement les plus exclus des démarches participatives ;
- clarifier les ambitions de la conférence citoyenne envisagée au regard d'une part des objectifs de la municipalité et des marges de manœuvre possibles dans les décisions futures et, d'autre part, des modalités de restitution des résultats de la démarche. La CNDP souhaite en particulier que les propositions des ateliers et les votes des habitants soient communiqués en toute transparence à l'ensemble de la population de la commune et que soient explicitées les raisons pour lesquelles la municipalité retient ou non des propositions ainsi que leur traduction concrète dans les décisions qu'elle aura à prendre dans le cadre de la mise en œuvre des propositions retenues.

## Le travail du garant

La mission du garant s'est déroulée du mois de janvier 2021 au mois d'octobre 2023, avec des périodes de « pause » explicitées plus loin.

Cette mission a consisté à accompagner la mairie de Bourg-la-Reine dans sa démarche en lui proposant un regard extérieur et expert afin d'une part qu'elle mette en place le dispositif de participation le plus adapté à ses ambitions et, d'autre part, qu'elle veille à mettre en place un dispositif d'information ambitieux qui contribue à favoriser la participation du plus grand nombre et de la plus grande diversité possible de ses concitoyens.

Une fois le garant nommé le 08 décembre 2020, il s'est entretenu lors de deux conversations téléphoniques en décembre 2020 avec le directeur de cabinet puis Monsieur le maire. Ces échanges ont permis au garant de se présenter et de clarifier sa mission, de prendre connaissance du contexte de la saisine de la CNDP et de vérifier quels étaient les engagements et ambitions de la municipalité à travers la démarche participative qu'elle souhaitait mettre en place. Le garant a dès lors constaté la posture d'écoute et d'ouverture de la part de Monsieur le Maire et de son équipe réunie au sein d'un comité de pilotage de la démarche.

Ce **comité de pilotage (COPIL)** est l'instance politique d'échanges et de décision qui va préparer, organiser et conclure la démarche participative. Il est composé de Monsieur Donath, maire de la commune, de la maire-adjointe déléguée à la ville durable, du conseiller municipal délégué à la démocratie participative, du directeur de cabinet du maire, auxquels sera rapidement associé le chargé de communication et démocratie participative. Le garant de la CNDP va participer à l'ensemble des réunions de ce comité de pilotage en présentiel ou en distanciel.

Des employés municipaux participent occasionnellement aux réunions de ce comité de pilotage en fonction des sujets à l'ordre du jour, en particulier la chargée de mission au développement durable et le responsable digital des services de la commune.

Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises en 2021 (15 janvier, 05 février, 09 septembre, 29 octobre, 23 novembre) et à six reprises en 2022 (29 avril, 20 mai, 06 septembre, 28 septembre, 26 octobre, 08 décembre). Après une réunion en avril 2023, la dernière réunion s'est tenue en juillet 2023 afin d'acter la dernière étape de la démarche participative et la fin de la mission du garant.

Plusieurs réunions téléphoniques d'avancée de la démarche et de préparation des réunions du comité de pilotage se sont tenues également avec le directeur de cabinet du maire et/ou le chargé de communication et démocratie participative : deux réunions en 2021, six en 2022, deux en 2023 et une en 2024.

La mission du garant a véritablement débuté en janvier 2021 et a accompagné cette démarche de participation en trois phases :

- la conception et la préparation du dispositif de participation du public, qui s'étalera sur toute l'année 2021 et quasiment toute l'année 2022 (phase 1) ;
- la tenue des ateliers citoyens, qui se tiendront en décembre 2022 (phase 2) ;
- une double votation par les habitants sur les propositions issues des ateliers citoyens, qui se tiendra en 2023 (phase 3).

## Phase 1 de la mission de conseil : la conception et la préparation du dispositif de participation du public

Il convient de présenter ici rapidement les étapes de préparation de la concertation mise en place avec les habitants de Bourg-la-Reine. Cette préparation va s'étaler quasiment sur deux années, ce qui traduit les hésitations de la municipalité malgré ses bonnes intentions initiales à engager ses ressources dans un dispositif participatif ambitieux.

Cette préparation s'est déroulée en cinq étapes :

- Au départ, une démarche ambitieuse à construire collectivement (janvier à mars 2021) (1)
- Une ambition rapidement revue à la baisse à la sortie du deuxième confinement du COVID-19 (avril à septembre 2021) (2)
- Une reprise des travaux du COPIL qui tarde finalement à se concrétiser (septembre 2021 à mai 2022) (3)
- Une préparation qui est relancée à la suite de l'intervention du garant et qui s'accélère (juin à novembre 2022) (4)
- Les actions d'information et de lancement de la démarche (octobre 2022) (5)

### 1. Au départ, une démarche ambitieuse à construire collectivement (janvier-mars 2021)

Deux premiers contacts téléphoniques ont eu lieu avec Monsieur le Maire et son directeur de cabinet. Ils ont permis au garant de comprendre le contexte de la saisine de la CNDP par la commune.

La ville s'est engagée en effet depuis plusieurs années dans des démarches de participation de ses habitants : rénovation de la place de la gare RER, révision du plan de circulation routière, projet d'urbanisme de la Faïencerie (création de logements sociaux et rénovation d'un groupe scolaire au sein d'un éco-quartier sur deux hectares), etc. La ville s'est également beaucoup impliquée dans le Grand débat national<sup>1</sup> en organisant de nombreux ateliers d'échanges avec les habitants. Enfin, elle s'est engagée dans une démarche ambitieuse de budget participatif dont l'organisation de la deuxième édition est prévue en 2021-2022. Au moment de nos premiers échanges, la concertation achevée sur le projet de la Faïencerie (mais qui est prolongée par un comité de suivi pluriel) et la préparation du prochain budget participatif sont clairement nommés par la mairie comme des enjeux importants. Ils ont constitué le socle à la création d'une nouvelle plateforme participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/>

En l'absence d'un personnel dédié à la démocratie participative, ce sont notamment le directeur de cabinet et la chargée de communication de la mairie (qui aura quitté son poste au moment de l'arrivée du garant), qui ont été moteur dans la mise en place de ces démarches et qui se sont appuyés sur des cabinets spécialisés pour la conception et l'organisation de ces dispositifs.

---

<sup>1</sup> Après le mouvement contestataire des gilets jaunes, le gouvernement décide d'organiser en 2019 une consultation des Français sur quatre grands thèmes : la transition écologique, la fiscalité, l'organisation de l'Etat et les services publics, la démocratie et la citoyenneté. Ce Grand débat national sera organisé sous l'égide de cinq « garants » et reposera notamment sur des milliers de réunions publiques qui seront organisées à l'initiative des collectivités et sur près de deux millions de contributions sur la plateforme <https://granddebat.fr/>

En septembre 2020, un groupe de travail est réuni autour du maire afin d'initier la réflexion sur la mise en place d'une démarche de conférence citoyenne sur les enjeux de la ville de demain, démarche qui était inscrite dans le programme du candidat-maire lors des dernières élections municipales de 2020. Ce groupe de travail, qui deviendra le comité de pilotage (COFIL) de l'organisation de la conférence citoyenne et auquel sera associé le garant à partir du mois de janvier 2021, ébauche l'organisation d'un « grand forum citoyen dont l'objectif serait de brosser à grands traits la Bourg-la-Reine de demain ». Il s'agirait d'y débattre des enjeux du réchauffement climatique, de l'identité et du rayonnement de la ville, et du renforcement du lien social dans le cadre du mieux vivre ensemble. Ce groupe de travail ébauche alors déjà les modalités de ce qui constituera le socle de la démarche participative envisagée : faire intervenir des « experts via des cycles de conférences/tables rondes » pour bénéficier d'une « pluralité de points de vue », organiser des « travaux sous forme d'ateliers » sur plusieurs week-ends organisés autour de thèmes qui proposeraient des actions et qui feraient l'objet de restitutions sous différentes formes. Une « votation citoyenne » est alors éventuellement envisagée<sup>2</sup>.

Ces premières orientations seront confirmées et précisées dans le courrier de saisine de la CNDP du 18 novembre 2020. En effet, constatant la difficulté dans les démarches de participation engagées précédemment de diversifier et de renouveler les participants à ces démarches, et soucieuse de mettre en place une démarche qui jouera un rôle d'embarquement des habitants dans la vie publique locale, la mairie a donc saisi la CNDP afin d'être conseillée par un garant.

Comme cela a été dit clairement au garant lors des deux premiers échanges téléphoniques évoqués plus haut : « Nous n'avons pas d'objectif caché, il n'y a pas de souci pour revoir notre copie ».

C'est donc dans ce contexte d'écoute et d'ouverture que la première réunion du Comité de Pilotage (COFIL) en présence du garant s'est tenue le 15 janvier 2021 afin d'échafauder le dispositif participatif à mettre en place et que le garant aide les porteurs de cette démarche à la rendre la plus ambitieuse possible. Il s'agit en effet pour le COFIL de mettre à profit le temps du deuxième confinement lié à la pandémie du COVID-19 pour concevoir un dispositif participatif ambitieux qu'il souhaite initier en septembre 2021.

Les deux premières réunions du COFIL vont faire émerger des propositions ambitieuses dans un esprit d'échanges ouverts :

- le renforcement de la participation des habitants à la vie locale ainsi que du lien social après une longue période de confinement reste un objectif à part entière ;
- les thèmes à mettre au débat sont ouverts, ceux proposés dans le courrier de saisine à la CNDP pouvant évoluer. Ils font l'objet de nombreuses discussions ouvertes au cours des deux réunions du COFIL. Trois thématiques à débattre étaient envisagées initialement : l'urgence climatique, l'identité le rayonnement et l'attractivité de la Ville, et les liens sociaux. À partir de ces trois thèmes et des échanges au sein du COFIL, les deux élus membres du COFIL (la maire-adjointe déléguée à la ville durable et le conseiller municipal délégué à la démocratie participative) vont d'abord proposer quatre thématiques : la résilience climatique, la gestion des ressources, le vivre ensemble et les enjeux sanitaires. Les réflexions du COFIL vont l'amener à considérer qu'il sera difficile de mobiliser les habitants autour de ces thématiques qu'il entrevoit alors comme trop générales.

---

<sup>2</sup> Les formulations entre guillemets sont extraites du compte-rendu de la première réunion du groupe de travail en septembre 2020.

Ce qui le conduit finalement à retenir quatre thématiques : les mobilités, les ressources et énergies, l'aménagement spatial et l'économie sociale et solidaire. Le COPIL poursuivra son travail autour de ces quatre thématiques qui seront celles soumises *in fine* à la population.

- le COPIL affirme sa volonté d'informer largement en amont les habitants afin de motiver leur participation et que ceux-ci disposent d'une base commune et partagée lors de la phase des débats ;
- cette volonté de mobiliser les habitants se traduit aussi à travers le souhait initial du COPIL de consulter les habitants en amont sur les thématiques dont ils souhaiteraient débattre, en lui donnant la possibilité de compléter les thèmes et sous- thèmes envisagés à travers un sondage (sur la plateforme participative et à travers une campagne de boîtage). La possibilité serait donnée aussi à chaque habitant de préciser s'il/elle souhaite participer aux conférences d'experts et aux ateliers d'échanges ;
- le garant évoque dès la première réunion du COPIL la Conférence citoyenne pour le climat, qui s'est tenue en 2019-2020, comme point de référence sur les thèmes abordés ainsi que sur certaines modalités d'organisation, notamment sur le travail conduit par le panel de citoyens tirés au sort. Mais le COPIL n'a pas souhaité explorer cette voie. Le garant évoque également à plusieurs reprises l'organisation d'un panel d'habitants tirés au sort afin de compléter le dispositif envisagé initialement. Si cette idée est entendue par le COPIL, elle apparaît bien dans les comptes-rendus de ses réunions, mais le COPIL ne se prononce pas sur ce sujet.

Dans ce contexte, les conseils et propositions du garant sont entendues et prises en considération en termes notamment de qualité de l'information à diffuser auprès des habitants sur les modalités et objectifs du dispositif participatif envisagé, de nécessité d'associer en amont les nombreuses associations de la ville à cette démarche afin qu'elles se l'approprient et la promeuvent auprès de leurs adhérents, et de la nécessité de rechercher la plus grande diversité de participants possibles. Seule la proposition du garant d'organiser un panel de citoyens ne trouve pas véritablement d'écho.

## 2. Une ambition rapidement revue à la baisse à la sortie du deuxième confinement du COVID-19 (avril à août 2021)

Les ambitions initiales formulées par le COPIL vont progressivement être revues à la baisse.

A la fin du mois de mars 2021, après trois premiers mois d'échanges constructifs, les échanges avec le directeur du cabinet du maire laissent entendre que la démarche va prendre du retard, la perspective de la sortie du deuxième confinement en avril 2021 ne permettant pas de mettre en place toute l'ingénierie nécessaire à un dispositif participatif ambitieux. En effet, la difficulté à mobiliser les habitants à la sortie des deux vagues de confinement (printemps 2020 et hiver 2020-2021) liées à la pandémie du COVID-19 ainsi que celle à mobiliser rapidement le conseil municipal et les services municipaux autour du dispositif envisagé sont alors évoquées pour justifier le report jusqu'à l'été des réunions du COPIL et, *in fine*, celui du lancement de la démarche.

L'idée d'un sondage préalable des habitants à travers un boîtage sur les thématiques qu'ils voudraient voir débattre est alors abandonnée. Le COPIL considère que le moment de la sortie du confinement est mal choisi pour un tel sondage : les habitants auraient d'autres préoccupations plus importantes et les moyens nécessaires à son organisation et à son traitement sont difficilement mobilisables en cette période de lancement/redémarrage d'autres actions engagées par la ville.

En accord avec le garant, le processus engagé est mis en pause durant trois mois, afin de permettre aux membres du COPIL de reconsidérer leur projet et de mobiliser les ressources nécessaires au sein des services de la mairie.

A la fin du mois de juin 2021, juste après les élections régionales, la mairie reprend contact avec le garant. La réunion téléphonique se tient avec le nouveau directeur de cabinet du maire, qui était précédemment chef de cabinet, le précédent directeur étant parti vers d'autres fonctions. De nombreux sujets qui avaient déjà été évoqués lors des réunions du COPIL sont ainsi à nouveau abordés et questionnés, sans réelle avancée.

### 3. Une reprise des travaux du COPIL qui tarde finalement à se concrétiser (septembre 2021 à mai 2022)

La troisième réunion du COPIL se tient au mois de septembre 2021, soit sept mois après la réunion précédente. Monsieur le Maire, ses deux élus et le directeur de cabinet sont accompagnés pour la première fois du chargé de communication et de démocratie participative.

Le COPIL se présente avec des intentions affirmées, qu'il a traduites dans un document de travail transmis au garant :

- la participation des habitants est prévue au printemps 2022 ;
- les quatre thématiques à mettre en débat sont confirmées et seront discutées dans le cadre de quatre ateliers au cours desquels les participants prioriseront les actions à engager. L'absence de consultation en amont des habitants sur les thèmes à débattre est bien confirmée. En revanche, les habitants seront largement informés sur les réunions et les thèmes qui y seront débattus, en particulier à travers la nouvelle plateforme participative en ligne <https://participons.bourg-la-reine.fr/> ;
- les ateliers seraient organisés peu ou prou selon les mêmes modalités que celles mises en place dans le cadre des tables rondes organisées lors du Grand débat national, qui reste perçu par le COPIL comme un succès de participation. Chaque atelier se tiendrait à deux ou trois reprises avec des participants qui s'inscriront au préalable ;
- les conseils du garant sur un dispositif participatif qui se voudrait plus ambitieux rencontrent alors peu d'écho au sein du COPIL. Même le principe de la tenue de conférences d'experts en amont des ateliers est remis en question par celui-ci, lui préférant l'intervention de responsables municipaux et de citoyens engagés sur certains sujets au cours des ateliers et à la demande des participants ;
- le COPIL confirme qu'il ne souhaite pas organiser un panel représentant au mieux la diversité de la population et qui se réunirait à plusieurs reprises en mode délibératif ;
- pour tout de même essayer de réunir une diversité de participants, le COPIL s'interroge sur la manière de délocaliser une partie des réunions dans certains quartiers afin de se rapprocher le plus possible de la population habituellement moins encline à participer ;
- le garant demande par ailleurs qu'ait lieu une information et une délibération du conseil municipal afin que cette démarche soit bien partagée avec l'ensemble des élus, qu'ils la soutiennent et qu'elle soit intégrée au processus décisionnel de la commune.

A la suite de cette réunion au cours de laquelle le garant a constaté une certaine indécision, celui-ci insiste par courriel pour que la réunion suivante du COPIL soit structurée autour de thèmes qu'il propose et qu'elle soit conclusive sur un certain nombre de points, en particulier sur des questions qu'il soumet au COPIL et qu'il considère alors comme étant des angles morts de la démarche envisagée.

Le COPIL lui répond alors par écrit (mel) sur les points suivants :

- sur la question de la forme envisagée de la restitution des ateliers, le principe d'une fiche type complétée des résultats des échanges et diffusée aux participants est proposée. Le COPIL entend faire analyser par les services compétents de la mairie l'ensemble des propositions issues des ateliers afin que soient proposées à la votation uniquement celles qui seront évaluées comme faisables techniquement et financièrement, à l'appui de justifications qui seront rendues publiques ;
- sur celle de la votation, le COPIL en envisage deux à l'issue des ateliers : une sur la priorisation par les habitants des actions proposées par la mairie et hiérarchisées par les ateliers, et une sur les propositions d'actions nouvelles issues des échanges au cours de ces ateliers ;
- à l'issue de la démarche, la ville envisage d'organiser une réunion publique afin de restituer l'ensemble des résultats de la démarche. Elle souhaite communiquer ensuite régulièrement sur l'avancement des projets retenus plutôt que de mettre en place un comité de suivi des engagements comme suggéré par le garant ;
- sur les modalités plus précises d'information des habitants sur la convention citoyenne et de possibilité de s'inscrire aux ateliers, la ville s'engage à mobiliser l'ensemble des moyens d'information à sa disposition sur ses supports papier et d'affichage dans la ville, sur la plateforme participative et via les réseaux sociaux.

La réunion suivante du COPIL au mois d'octobre permet de confirmer ce qui précède.

Par ailleurs, le COPIL y affirme son souhait de mobiliser d'une part les nombreuses associations de la commune comme relais d'information sur la démarche voire comme intervenants-experts au cours des ateliers et, d'autre part, le conseil des jeunes citoyens selon des modalités qui restent à définir. Le format des ateliers est encore en discussion au sein du COPIL. Le garant émet sa vision des avantages et inconvénients des différents scénarios envisagés de démarches participatives. Il contribue ainsi aux échanges au sein d'un COPIL ouvert à ses conseils. Le format des ateliers qui est alors privilégié est celui de deux journées distinctes avec des participants qui iraient d'un atelier à l'autre (un pour chacun des quatre thèmes) selon le format du *world café*<sup>1</sup>.

Trois décisions importantes sont également prises par le COPIL :

- celle du report du lancement de la démarche après les élections présidentielles qui se tiendront en avril 2022, soit à partir du mois de mai 2022 ;
- les ateliers seraient organisés selon quatre tables-rondes en parallèle, qui se dérouleraient sur deux samedis après-midi de manière analogue, le COPIL ne retenant pas la suggestion du garant qui aurait consisté à ce que les participants à la

---

<sup>1</sup> Le dispositif du « world café » est un processus créatif à travers le partage de connaissances et d'idées en reproduisant l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table. Un participant reste à la table et résume auprès des nouvelles personnes réunies autour d'elle les idées partagées par les personnes qui les ont précédées, idées qui sont alors enrichies et complétées par ces nouvelles personnes. Au terme du processus, les principales idées sont résumées auprès de l'ensemble des participants réunis en assemblée plénière.

deuxième demi-journée travaillent à partir des propositions des participants de la première demi-journée ;

- la nécessité de trouver un nouveau nom à la démarche dans la mesure où le garant rappelle qu'en l'absence de la tenue de panels d'habitants, celle-ci ne peut plus être qualifiée de conférence ou convention citoyenne.

La réunion suivante du COPIL en novembre 2021 lui permet d'avancer sur les modalités pratiques d'organisation de la campagne d'information afin de toucher le plus grand nombre et le plus diversifié possibles de publics, ainsi que l'organisation des ateliers. Le garant, pour aider le COPIL à initier cette dynamique, demande qu'un rétroplanning de l'ensemble des actions d'information sur les ateliers et de leur préparation lui soit communiqué avant la fin de l'année. Il fait remarquer également qu'il est dommage que cette démarche n'ait pas été présentée au forum organisé quelques jours plus tôt par la mairie avec l'ensemble des associations alors que l'enjeu de les mobiliser est fort.

Cette démarche encore en construction est présentée lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2021 par le conseiller municipal délégué à la démocratie participative, membre du COPIL. Le garant y participe en téléconférence. La démarche est présentée comme un temps d'échanges avec les habitants pour hiérarchiser les priorités dans les actions proposées lors de la campagne municipale, temps d'échanges qui s'appellera finalement « BLR 2050 Les ateliers citoyens » et dont les modalités sont alors présentées comme proches des tables-rondes organisées dans le cadre du Grand débat national, avec les deux étapes finales de votation en plus. L'opposition municipale considère que cette démarche porte sur des thèmes trop généraux et des échéances trop lointaines ; elle privilégierait des thématiques plus concrètes avec des objectifs d'actions rapides. Le garant intervient pour soutenir l'intérêt de la démarche et pour souligner son rôle de garant afin de veiller à l'honnêteté de celle-ci. Il précise qu'il se tient à la disposition de chacun des membres du conseil municipal. La délibération sur cette démarche est votée à l'unanimité moins cinq abstentions.

Durant les deux premiers mois de l'année suivante, le garant a peu de contacts avec les membres du COPIL. Il s'entretient uniquement par téléphone avec la tête de liste de l'opposition municipale qui réitère ses doutes sur l'intérêt de faire débattre les habitants à une échéance aussi lointaine que 2050 et insiste tout particulièrement sur la nécessaire transparence des choix qui seront faits à l'issue des tables-rondes puis des deux votations.

A la mi-mars, une réunion téléphonique avec le directeur de cabinet du maire et le chargé de communication permet de stabiliser un certain nombre de points, à l'appui d'un rétroplanning des actions à engager dont le garant avait demandé communication : la démarche « BLR 2050 Les Ateliers citoyens » se déroulera bien autour de deux samedis après-midis d'ateliers qui se tiendront sur les quatre thèmes déjà définis (Mobilités, Ressources et énergies, Aménagement spatial, et Economie sociale et solidaire). Les participants, qui se seront inscrits préalablement via la plateforme participative et des bulletins papier, pourront les explorer alternativement. Ce sont ainsi 100 à 150 personnes qui sont attendues pour chacune des deux demi-journées.

En revanche, conscient du besoin d'une ingénierie de la participation dont il ne dispose pas au sein des services de la mairie qui restent difficiles à mobiliser, le COPIL a fait appel aux services d'une association d'envergure nationale spécialisée dans la mise en œuvre de dispositifs de concertation, que le service développement durable de la mairie a déjà sollicité par le passé. Trois missions devraient être ainsi confiées à cette association, que nous nommerons désormais « Association conseil », qui s'est associée pour l'occasion les services d'experts de la participation et de l'animation d'ateliers : préparer et organiser les ateliers selon le cahier des charges établi par le COPIL, animer ces ateliers et réaliser une synthèse de l'ensemble des propositions qui y seront formulées par les participants.

Il ne s'agit alors plus d'organiser ces ateliers en mai prochain, mais au mois d'octobre 2022.

La réunion suivante du COPIL à la fin du mois d'avril 2022 permet d'entériner les points précédents et de statuer sur de nouveaux points qui étaient encore en suspens, sur la base notamment de propositions de l'équipe de l'Association Conseil qui ont été transmises au préalable au garant : le service développement durable de la mairie alimentera en documents la page de la plateforme participative qui sera dédiée aux ateliers et des bulletins d'inscription aux ateliers seront disponibles en plusieurs endroits de la ville ainsi que des urnes pour y être déposés ; les deux dates retenues pour les ateliers sont repoussées de quelques semaines, ce seront les samedis 26 novembre et 3 décembre 2022, deux demi-journées à l'organisation et aux objectifs identiques.

Face néanmoins à une certaine inertie de la démarche et des échéances toujours repoussées (les associations de la ville, le conseil des jeunes et les services concernés de la mairie ne sont toujours pas mobilisés, la communication aux habitants est toujours inexistante, etc.), le garant fait part d'un certain étonnement et annonce que son bilan intermédiaire annuel qu'il doit rédiger et transmettre au maire et à la CNDP en fera mention.

Ce bilan intermédiaire leur est transmis le 18 mai 2022. Il souligne que même si le COPIL fait preuve d'une réelle écoute et transparence vis-à-vis du garant, ce dernier ne peut que constater après près de 18 mois d'échanges qu'aucune action concrète d'information et de mobilisation des forces vives et des habitants de la commune n'a été engagée par le COPIL (cf. Annexe 3).

Ce bilan va avoir l'effet escompté puisque le COPIL, sous l'impulsion du maire, va enfin engager des actions concrètes pour préparer la tenue des ateliers des 26 novembre et 3 décembre 2022, et ce dès sa réunion qui intervient quelques jours après la transmission de ce bilan intermédiaire.

#### 4. Une préparation qui est relancée à la suite de l'intervention du garant et qui s'accélère (juin à septembre 2022)

Dès le début du mois de juin, une rubrique dédiée à la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens est créée sur la plateforme participative. Elle présente la démarche ainsi que le rôle du garant et la possibilité de le contacter par courriel. Le garant propose que soit offerte la possibilité aux internautes de commenter les documents qui seront mis en ligne et de commencer à débattre sur la plateforme afin d'initier les échanges de la démarche, mais cette proposition n'est pas retenue en raison notamment de limites techniques de la plateforme existante.

Un courrier est également adressé aux 120 associations de la commune, afin de les inciter à promouvoir la démarche auprès de leurs adhérents et à y participer (cf. Annexe 4).

Des articles sont prévus dans les numéros à venir du journal municipal BLR Magazine ainsi qu'une communication sur les supports d'information disposés dans la ville au cours des semaines qui précéderont la tenue des ateliers. Pour ce qui concerne les affiches et autres supports de communication, à la demande du garant, les épreuves lui seront transmises pour avis, ce qui sera effectivement fait en toute transparence par le chargé de communication et démocratie participative.

Néanmoins, la volonté du COPIL est de ne pas perturber la communication faite sur le deuxième budget participatif dont l'appel à candidatures a été lancé de mi-avril à fin mai 2022 et dont la sélection des projets lauréats s'effectuera notamment à travers un grand oral prévu à la fin du mois de septembre. Le COPIL souhaite que la communication sur la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens soit initiée uniquement à l'issue de celui-ci. Ce dont le garant prend acte bien qu'il exprime le caractère tardif de cette échéance.

Le principe d'une conférence inaugurale est à nouveau à l'ordre du jour. Elle est prévue environ un mois avant les ateliers. Il ne s'agit plus d'engager des débats contradictoires entre plusieurs experts au cours d'une ou plusieurs conférences, mais de privilégier une présentation des enjeux des quatre thématiques qui seront explorées lors des ateliers par le président honoraire de France Nature Environnement IDF. Le garant exprimera une certaine interrogation sur la portée de ce type d'intervention au regard de l'ambition initiale de faire intervenir plusieurs experts, mais le COPIL maintiendra sa position sur ce sujet.

Les services de la mairie (développement durable, webmaster, etc.) sont enfin pleinement associés à la démarche et vont participer à certaines réunions du COPIL. De son côté, l'équipe de l'Association Conseil est mobilisée. Celle-ci formule des propositions et participe aux réunions du COPIL. Elle va mettre à profit les semaines de l'été pour avancer dans la construction du dispositif des deux demi-journées d'ateliers et des outils à y déployer.

Avant les congés d'été, il est convenu au sein du COPIL que le mois d'octobre sera le mois de lancement de la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens, après un mois de septembre où la démarche de budget participatif occupera l'espace médiatique de la mairie.

Les deux réunions du COPIL au mois de septembre permettent d'échanger sur les modalités précises du déroulement des ateliers proposées par l'Association Conseil ainsi que sur les actions de lancement de la démarche le mois suivant :

- une rencontre, désormais instituée entre les élus et les habitants (la « tente des élus ») le samedi matin en marge du marché, sera consacrée le samedi 8 octobre à la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens ;
- une campagne de communication sur différents supports et la mise en ligne sur la plateforme participative des documents pédagogiques sur les quatre thématiques ;
- la conférence inaugurale qui se tiendra le 15 octobre 2022.

## 5. Les actions d'information et de lancement de la démarche (octobre 2022)

### a. *La tente des élus organisée le samedi matin 8 octobre 2022*

Ce rendez-vous régulier qui se tient dans le principal lieu de passage de la commune, la rue piétonnière entre la mairie et la gare RER, se tient ce samedi matin sur la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens.

Durant environ trois heures, le maire et une partie des élus de sa majorité, dont les deux élus membres du COPIL, ainsi que le chargé de communication et démocratie participative, présentent la démarche aux passants qui s'arrêtent à la tente, en s'appuyant sur des affiches explicatives créées pour cette occasion et des prospectus/flyers pour s'inscrire aux ateliers. Ils les invitent à participer aux ateliers et aux deux votations, et répondent à leurs interrogations.

Une trentaine de personnes se présentent ainsi de manière spontanée, une partie d'entre elles interpellant les élus sur d'autres sujets que le thème du jour.

Le garant est également présent. Il contribue à présenter la démarche, mais il reste peu interpellé sur son rôle et sur d'éventuelles remises en question de la démarche.

Plusieurs personnes s'inscrivent à cette occasion aux deux demi-journées d'ateliers.



## b. Une rubrique pédagogique invitante à participer développée sur la plateforme participative

La rubrique qui avait été créée avant l'été sur la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens sur la plateforme participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/> est complétée par de nombreuses pages qui permettent d'expliquer les objectifs et les modalités de la démarche, les ateliers et leur principe de déroulement, les propositions sur les quatre thèmes à débattre et le rôle du garant. De nombreux documents pédagogiques sont mis à disposition sur les quatre thèmes et les habitants peuvent s'inscrire en ligne aux ateliers. Les rubriques présentées ci-dessous renvoient à plusieurs pages spécifiques et à de nombreux liens url.

### BLR 2050 : Les Ateliers Citoyens

La majorité municipale s'est engagée lors de la campagne municipale de 2020 à organiser une convention citoyenne pour hiérarchiser les actions à entreprendre et les coconstruire avec les habitants. L'ensemble de la démarche s'inscrit dans une volonté de la Ville de développer la démocratie participative.

#### Sommaire

- Les ateliers
- L'objectif
- Déroulé des ateliers
- Qui peut participer ?
- Les thèmes
- Les propositions
- Ressources documentaires
- Une démarche participative
- Résultats de la 1ère votation

#### Les ateliers

Afin de travailler conjointement avec les réginauburgien(ne)s, la Ville de Bourg-la-Reine a invité les citoyens à organiser cette réflexion sous forme d'ateliers les 26 novembre et 3 décembre 2022.

#### L'objectif

**Imaginons la Ville durable de demain !**

L'objectif des ateliers citoyens est de donner la parole aux citoyen(ne)s afin de développer une vision à long terme sur des projets autour du développement durable.

#### Déroulé des ateliers

- **Présentation générale** de la démarche "BLR 2050 : Les Ateliers Citoyens" ;
- Immersion dans les **grands enjeux de 2050**
- Pour les 4 thématiques à retrouver ci-dessous, enrichissement d'une fiche sous forme de **table ronde**. Les participants seront amenés à prioriser les propositions d'action de la Ville en matière de développement durable ;
- **De nouvelles idées** pourront être proposées et seront ensuite soumises au vote de la population. Ces dernières doivent être des projets structurants à développer sur le long terme.

#### Qui peut participer ?

**Tous les réginauburgiens !**

Les Ateliers seront ouverts à tous, sur inscription.

Afin d'associer l'ensemble de la population à la démarche, **deux votations** seront mises en place :

- Les ateliers prioriseront les actions de la municipalité à mener et une première votation validera ou non ces choix ;
- Une seconde votation sur les nouvelles propositions des citoyens sera organisée.

#### Les thèmes

Afin de préserver le développement économique et social et face à l'urgence écologique à laquelle notre société est confrontée, les collectivités territoriales font face à de nouveaux défis et se doivent de construire des **Villes durables**.

Les ateliers s'organiseront ainsi autour de **quatre grands thèmes** :

- Mobilités ;
- Ressources et énergies ;
- Aménagement spatial ;
- Économie sociale et solidaire.

#### Les propositions

Les participants seront amenés à prioriser les actions du mandat à mettre en place.

#### Ressources documentaires

Pour que chacun puisse préparer les Ateliers Citoyens selon son niveau de connaissance, la Ville met à disposition des ressources documentaires sur les quatre thèmes de la démarche.

#### Une démarche participative

La Ville est accompagnée dans cette démarche par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** représentée par Monsieur Jean-Marc Dziedzioki afin de certifier la neutralité de la démarche et permettre au plus grand nombre d'habitants de participer.

Une page présente les propositions de la mairie qui seront à débattre et à prioriser lors des deux demi-journées d'ateliers.

Chaque habitant peut ainsi connaître à l'avance ces propositions et y réfléchir à l'appui notamment des documents mis à sa disposition dans la rubrique Ressources documentaires du site (cf. page suivante). Il lui est clairement indiqué aussi à plusieurs reprises qu'il lui sera possible de formuler d'autres propositions qui seront susceptibles d'être soumises au vote des habitants.



Les participants aux Ateliers Citoyens sont amenés à prioriser les actions du mandat en matière de développement durable.

De nouvelles propositions peuvent aussi être faites.

**Mobilités** ↑

- Proposer un plan de circulation vélo comprenant une augmentation du nombre des pistes cyclables sécurisées et de leur maillage cohérent avec les communes voisines ;
- Passer les rues de la ville à 30km/h permettant ainsi une meilleure cohabitation entre les différents usagers ;
- Demander la prolongation de la ligne 4 du métro jusqu'à Bourg-la-Reine à la Région Ile-de-France ;
- 100 % des véhicules municipaux électriques ou hybrides au terme du mandat ;
- Déployer des bornes de recharge électrique dans tous les quartiers ;
- Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques avec affichage du nombre de places disponibles et leur localisation.
- Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse ;
- Renforcer l'obligation de coupure du moteur des véhicules à l'arrêt ;
- Instaurer un dimanche sans voiture quartier par quartier (hors RD 920) ;
- Rejoindre le club des territoires cyclables ;

**Ressources et énergies** ↓

**Aménagement spatial** ↓

**Économie sociale et solidaire** ↓

Il convient de souligner qu'un effort particulièrement important a été fait par la mairie pour mettre à disposition du public une grande diversité de documents pédagogiques, comme cela avait été demandé par le garant.

La page internet dédiée aux ressources documentaires propose trois niveaux de documents sur chacune des quatre thématiques afin que les habitants puissent disposer d'informations plus ou moins détaillées en fonction de leur niveau de connaissance et du temps dont ils disposent pour s'informer, comme le garant l'a recommandé.

Ces trois niveaux sont « pour s'informer rapidement sur le sujet », « pour développer sa connaissance du sujet » et « pour approfondir encore davantage le sujet » (cf. ci-contre).

Ces documents se répartissent en différents supports (écrit, audio, vidéo) et sont sourcés.

Les conseils du garant sur la qualité et la diversité des documents d'information ainsi que leur visibilité et facilité d'accès ont bien été pris en considération par la mairie. Le garant a été étroitement associé à travers des échanges de mails avec le chargé de communication et démocratie participative à la construction de cette rubrique d'information, socle nécessaire aux échanges à venir dans le cadre des futurs ateliers et votations.

## Ressources documentaires

Pour que chacun puisse préparer les Ateliers Citoyens, la Ville met à disposition des ressources documentaires sur les quatre thèmes de la démarche.

- Mobilités
- Ressources et énergies
- Aménagement spatial

### Pour s'informer rapidement sur le sujet

- [Quelle nouvelle organisation du territoire pour la transition écologique ?](#) - Podcast - La fabrique écologique - 2022
- [Aménager mon territoire de façon durable](#) - PDF - ADEME - 2020
- [L'exemple des cours Oasis à Paris](#) - Article - Ville de Paris - 2022

### Pour développer sa connaissance du sujet

- [La lutte contre les îlots de chaleur urbains](#) - Article - Florent Renard et Lucille Alsonso, Géographes - 2020
- [Tribune sur l'expansion urbaine](#) - Article - Jean Nouvel - 2017
- [Comprendre la smart city, les piliers d'un territoire intelligent, les actions pour un territoire intelligent, innovant, inclusif](#) - Article - CEREMA

### Pour approfondir encore davantage le sujet

- [Objectif "Zéro Artificialisation" : Quels leviers pour protéger les sols ?](#) - Dossier - France Stratégie - 2019
- [Note sur l'espace urbain et la densification](#) - Article - Institut Paris Région - 2020
- [Renaturer l'IDF vers un territoire plus résilient](#) - Article - Institut Paris Région - 2020

### c. La conférence inaugurale du 15 octobre 2022

Cette conférence symbolise le lancement de la démarche participative.

Intitulée « Imaginons la Ville durable de demain » et présentée comme l'étape introductive aux deux séquences d'ateliers à venir, elle se tient à grand renfort de communication de la part de la mairie.

Elle rassemble 23 personnes, dont 6 élus de la municipalité, en dehors de l'équipe d'organisation et du garant. Les élus manifesteront au garant leur déception de voir si peu de personnes rassemblées, un grand nombre de personnes inscrites ne s'étant pas déplacées.

Après une introduction par le conseiller municipal délégué à la démocratie participative, cette conférence inaugurale consiste en la présentation par le président d'honneur de France Nature Environnement IDF d'un exposé sur les quatre thématiques des futurs ateliers. A l'issue de chacune des thématiques, la parole est donnée aux participants pour poser des questions à l'intervenant. L'intervenant et les élus présents répondent aux questions posées.

Le premier thème sur les mobilités suscite beaucoup de questions sur les limites au développement de l'usage du vélo dans la ville. Le deuxième thème sur les ressources et énergies en suscite moins. Les thèmes suivants sur l'aménagement spatial puis sur l'économie sociale et solidaire ne soulèvent quasiment pas de questions ni de débat dans la salle.

Dans la salle, sont présents notamment des citoyens engagés (responsable d'un café solidaire, responsable d'un compte Facebook d'échanges solidaires, etc.) qui posent des questions précises et manifestent leurs attentes quant à l'engagement rapide et concret d'actions. Ces personnes sont invitées à participer aux ateliers afin de contribuer à la priorisation des actions à engager et de proposer de nouvelles actions qui seront évaluées par les services techniques de la ville.

La conférence est enregistrée et retransmise en direct sur les réseaux sociaux. Elle sera ensuite intégrée à la plateforme participative comme outil pédagogique.



#### Conférence - BLR 2050 : Les Ateliers Citoyens

Dans la continuité de la préparation aux Ateliers Citoyens Michel RIOTTOT, Président d'honneur de France Nature Environnement-Ile de France, a présenté les **quatre grands thèmes de la démarche** :

- Mobilités ;
- Ressources et énergies ;
- Aménagement spatial ;
- Économie sociale et solidaire ;



[Retrouvez le diaporama de la conférence à télécharger.](#)

## Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 1

Le garant a été étroitement associé à la conception du dispositif participatif. Il a été intégré au COPIL dont il a accompagné l'ensemble des réunions et est resté en contact régulier avec le chargé de communication et démocratie participative qui, en tant que responsable de la mise en œuvre du dispositif d'information et de participation, l'a consulté à de nombreuses reprises.

Le garant a pu librement s'exprimer et être écouté dès le début des réflexions engagées par la mairie sur le dispositif participatif à mettre en place, ce qui a été une chance et une ouverture permise par le maire et ses équipes. Il a pu librement exprimer son avis sur les propositions du COPIL et formuler ses conseils. Il a le plus souvent été entendu.

Concernant l'information du public, la mairie a été ambitieuse en mobilisant l'ensemble de ses moyens et supports habituels (affiches, panneaux lumineux, journal municipal, annonces sur les réseaux sociaux, informations disponibles en mairie et dans la maison de quartier des Trois-Mâts). Elle a également veillé à fournir sur sa plateforme participative une information complète, structurée et pédagogique sur le dispositif participatif et les thèmes en jeu.

Le garant a insisté sur la nécessité d'informer les habitants au plus près de chez eux, ce qui a été fait par la mairie dans la maison de quartier des Trois-Mâts et à travers ses supports sur le mobilier urbain. Il a été vigilant sur la clarté des objectifs affichés de la démarche participative en demandant à donner son avis sur les textes des affiches et de certains articles à paraître dans le journal municipal BLR Magazine. Il l'a été aussi sur la qualité de l'information dispensée sur les thèmes à débattre en veillant à la pluralité des sources d'information et à la facilité d'accès et à leur lisibilité sur la plateforme participative, la mairie respectant ses préconisations. En revanche, la conférence inaugurale qui devait rassembler plusieurs experts a d'abord failli ne pas avoir lieu malgré l'avis réservé du garant sur ce risque d'absence, pour être finalement remplacée par un exposé qui ne pouvait jouer le rôle initial attendu d'un voire plusieurs débats entre experts.

Pour ce qui concerne la participation du public, les ambitions de la mairie ont été revues à la baisse malgré les propositions du garant. Sa suggestion d'une consultation préalable de la population sur les thèmes liés au développement durable dont elle souhaiterait débattre n'a finalement pas été retenue par le COPIL qui a avancé des raisons d'organisation légitimes à cela. Celle de la mise en place d'un panel représentant la diversité de la population ne l'a pas été davantage. Ni sa proposition consistant en ce que la deuxième demi-journée des ateliers permette aux participants d'approfondir les idées et propositions émises lors de la première demi-journée, le COPIL privilégiant l'organisation de deux demi-journées identiques. Mais le COPIL a bien accepté le principe d'une participation tournante des habitants selon le modèle du *world café*, qui permet aux participants à chaque demi-journée de contribuer à deux ateliers en exploitant les propositions des participants précédents.

En somme, avant la tenue des ateliers, le COPIL a mis en place des moyens d'information importants, mais « classiques », sans chercher à s'assurer d'une pluralité de participants ni de l'inclusion des publics habituellement les moins participatifs. Un point d'interrogation existe notamment à ce stade d'avancement quant à la participation des jeunes publics à la démarche. Le COPIL se veut rassurant sur ce point auprès du garant en lui assurant en particulier que des représentants du conseil des jeunes participeront à la démarche, mais sans apporter de garanties ni de modalités alternatives à leur mobilisation.

## Phase 2 de la mission de conseil : la tenue des Ateliers citoyens

La réunion du COPIL qui se tient à la fin du mois d'octobre et les contacts que le garant entretient avec le chargé de communication et démocratie participative permettent d'affiner les modalités d'information et d'organisation des deux demi-journées d'ateliers des 26 novembre et 03 décembre 2022. L'équipe de l'Association Conseil est très constructive et à l'écoute du COPIL, elle adapte le dispositif qu'elle va animer au fur et à mesure de ces échanges. Les échanges portent également sur les modalités de classement des propositions priorisées par les participants dans la perspective des deux votations qui se tiendront ultérieurement.

Chacune des deux demi-journées est organisée de la même manière dans les locaux d'une école proche de la mairie (école de la République) : après une introduction en séance plénière sur la démarche participative et les objectifs et modalités des ateliers, les quatre ateliers (un par thématique : les mobilités, les ressources et énergies, l'aménagement spatiale et l'économie sociale et solidaire) se tiennent en même temps durant une heure. Puis les participants, après une courte pause, participent à un autre atelier. Les participants se sont préalablement inscrits à deux ateliers pour une demi-journée, voire quatre sur deux demi-journées. Parfois, pour équilibrer le nombre de participants à certains groupes, il sera proposé à certains participants de changer de groupe, ce qui se fera toujours sans problème.

La similitude entre ces deux demi-journées a été voulue par le COPIL afin de permettre aux habitants de participer à l'une s'ils ne peuvent pas participer à l'autre, soit à deux ateliers en tout, et aux quatre ateliers pour celles et ceux qui peuvent participer aux deux demi-journées.

Deux semaines avant la tenue des premiers ateliers, il y a 36 inscrits aux deux demi-journées (21 sur la plateforme participative et 15 bulletins papier disposés dans les urnes de la mairie et la maison de quartier des Trois-Mâts). La veille des premiers ateliers, ce sont 60 inscrits qui sont recensés. Afin d'éviter la même désaffection des inscrits qu'à la conférence inaugurale du mois précédent, tous les inscrits sont contactés par téléphone quelques jours avant la tenue des ateliers. Le nombre d'inscrits est bien en deçà de ce qui était attendu par le COPIL, la démarche du budget participatif rencontrant dans le même temps un engouement plus important.

19  
GRAND MOULIN

**BLR 2050  
LES ATELIERS CITOYENS**

Samedi 26 novembre,  
de 14h à 17h, à l'École République  
Samedi 3 décembre,  
de 14h à 17h, à l'École République

**< Imaginons la Ville  
durable de demain >**  
à l'occasion d'ateliers participatifs citoyens

Sur inscription en Mairie, au Trois-Mâts  
ou sur participations.bourg-la-reine.fr

LA COP  
Bourg-la-Reine

**« BLR 2050 : LES ATELIERS CITOYENS »**

UNE DÉMARCHÉ ÉCO-CITOYENNE

La municipalité organise des ateliers autour du développement durable. Ces « Ateliers citoyens » auront lieu les 26 novembre et 3 décembre prochains de 14h à 17h à l'École République. L'objectif est de prioriser et définir les projets pour notre ville, étape par étape, pour atteindre le statut de ville durable. Les participants pourront également proposer de nouvelles idées.

Les « Ateliers citoyens » sont ouverts à tous, sur inscription sur la plateforme participative participations.bourg-la-reine.fr, en mairie (5, boulevard Carnot) ou au Trois-Mâts (18 bis, avenue de Montrouge).  
Voir aussi l'article en p. 11

Renseignements sur participations.bourg-la-reine.fr ou par mail à ateliers.citoyens@bourg-la-reine.fr

Les associations ont été relancées par mel afin qu'elles se mobilisent pour les ateliers, mais la mairie a reçu peu de retours, et la participation de membres du conseil des jeunes est toujours en discussion à une semaine des premiers ateliers. Une information a été faite également auprès du corps enseignant des établissements scolaires, mais là encore, le COPIL n'a pas reçu de retour.

La première séance d'ateliers se tient le 26 novembre 2022 à partir de 14h00, en présence d'environ 20 participants, en dehors de l'équipe d'organisation et des membres du COPIL. Plusieurs inscrits se sont désistés le jour-même. La retransmission à 17h00 d'un match de l'équipe de France à la Coupe du monde de rugby qui se tient alors en France a peut-être été préférée par certains habitants... La deuxième séance du 03 décembre se tiendra en présence d'environ 25 participants.

La participation des habitants apparaît faible, en tous cas en deçà des objectifs du COPIL, ce qui peut s'expliquer par la difficulté à mobiliser une population sur des thèmes généraux, mais aussi, comme nous le détaillerons plus loin, par une campagne d'information large mais somme toute très classique dans les modalités de participation proposées.



*Lancement des ateliers citoyens du 26 novembre 2022*



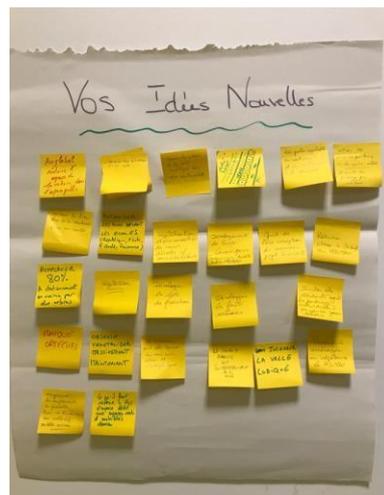
*Lancement des ateliers citoyens du 03 décembre 2022*

Après une introduction par Monsieur le Maire et le conseiller municipal délégué à la démocratie participative afin d'expliquer les objectifs et le déroulement de l'ensemble de la démarche et les enjeux de participation des habitants à la vie locale, c'est l'équipe de l'Association Conseil qui anime la séance et les quatre ateliers.

Le garant est présenté à l'assistance puis se déplacera d'un atelier à l'autre afin de suivre leur déroulement et de se mettre à disposition des participants pour d'éventuelles questions voire réclamations, ce qui ne se produira pas.

Etant donné le faible nombre de participants, les groupes sont constitués de 3 à 7 personnes, chacun étant animé par un représentant de l'Association Conseil. Les échanges y sont nourris. Chaque atelier se déroule en trois temps : les participants réfléchissent de manière individuelle aux propositions à prioriser, puis chacun présente son classement et ses idées nouvelles, avant qu'un échange ait lieu entre les participants. Les contributions des participants sont retranscrites par l'animateur sur l'affiche du thème au format A2, ou par des post-it écrits par les participants.

Il convient de noter que, contrairement à ce qui avait été évoqué en COPIL, les participants à la deuxième demi-journée d'ateliers ne repartent pas des classements et idées nouvelles proposés par les groupes précédents. L'exercice est reconduit à l'identique.



De nombreux représentants associatifs figurent parmi les participants. Leur participation était attendue par le COPIL, mais leur proportion apparaît somme toute très importante au regard de la recherche d'une participation large des habitants, qui sont venus en petit nombre. Certaines populations ne sont pas représentées, en particulier les ménages défavorisés et les jeunes puisque notamment aucun membre du conseil des jeunes et aucun élève d'une école de la commune ne participera à la démarche malgré les invitations lancées par la mairie.

La réunion du COPIL en janvier 2023 permet de dresser un bilan de ces ateliers. Les participants ont été trop peu nombreux, avec environ un tiers de désistements de la part des personnes inscrites à chacune des deux demi-journées d'ateliers. Les échanges que les membres du COPIL, les représentants de l'Association Conseil et le garant ont eus aux pauses et à l'issue de chaque demi-journée d'ateliers avec les participants témoignent de leur satisfaction sur la richesse de débats dans lesquels ils se sont pleinement impliqués et sur la possibilité qui leur était donnée de s'exprimer sur des enjeux d'avenir, la taille réduite des groupes favorisant les échanges.

Plusieurs d'entre eux ont regretté que la durée des ateliers soit trop courte pour pouvoir aborder pleinement des sujets complexes. Ils avancent également leur absence de connaissances sur ces sujets sur lesquels ils considèrent qu'il aurait été nécessaire qu'ils soient sensibilisés en amont des ateliers. Ce qui, bien entendu, interroge sur la portée de la conférence inaugurale et celle des documents pédagogiques mis en ligne sur la plateforme participative et visiblement peu connus des participants.

Le COPIL, sur proposition du garant, valide le principe de la diffusion par mail aux participants du document de synthèse des échanges des ateliers qui est en cours de rédaction par l'équipe de l'Association Conseil. Ce qui sera effectivement fait quelques semaines plus tard. Conformément aux souhaits du COPIL, ce document de synthèse sera également mis en ligne sur la page d'accueil de la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens de la plateforme participative et sera transmis à l'ensemble des élus du conseil municipal. Le point d'orgue de la communication des principaux résultats de ces ateliers se traduira par un encart dans le journal municipal BLR Magazine. Les trois pages suivantes présentent des extraits de ces communications réalisées.

Le garant avait également suggéré que soit organisée une réunion publique de restitution des ateliers et de lancement de la première votation. Mais face à la faible participation enregistrée pour la conférence inaugurale et les ateliers, ainsi que lors de la réunion publique récente sur les lauréats du budget participatif, le COPIL n'a pas souhaité retenir cette proposition. Ce dont le garant a pris acte.

THÈME MOBILITES	Propositions		« Ce que j'aime / Les plus »		« Les freins / Les limites »		
	Evaluation collective des propositions	<b>Déployer des bornes de recharge électrique dans tous les quartiers</b>	#8 (27)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le déploiement des bornes de recharge dans les parkings publics ou privés pas dans l'espace public (indiggo, carrefour, intermarché)</li> <li>Pourquoi améliorer le service voiture ? il faut diminuer le nombre et augmenter les déplacements autres. Vélo, piétons...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier les besoins (pas nécessairement dans tous les quartiers, coûts à évaluer)</li> <li>Inciter les particuliers à se garer et s'équiper chez eux pour limiter les places de stationnement en surface et privilégier la végétation</li> <li>Les véhicules électriques polluent à la construction + décourage le covoiturage</li> <li>Le coût ne doit pas être supporté par la commune ou la collectivité</li> </ul>		
<b>Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques</b>		#9 (22)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui à condition de réduire le stationnement en surface et d'inciter à utiliser les parkings sous-terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun intérêt</li> <li>Il faut se concentrer sur autre chose que la voiture</li> <li>Besoin d'un smartphone et d'une appli</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre le stationnement sauvage : trottoirs, pistes, bateaux, double-file...</li> </ul>		
<b>Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse</b>		#3 (64)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Piétoniser les rues devant les écoles</li> <li>Mise en sens unique de toutes les rues</li> <li>Revoir le plan de circulation pour éviter les raccourcis voitures dans les zones pavillonnaires</li> <li>Redistribuer l'espace dans la rue : moins de voitures (&gt;réduire le stationnement) + d'espaces de circulation apaisée et de végétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir le plan de circulation</li> <li>Ralentisseur</li> <li>Faisons de BLR un mini-Londres « ville sans voiture »</li> <li>Faire respecter l'interdiction de stationnement sur les bateaux</li> <li>Lié à proposition sur plan de vélo avec plus de pistes cyclables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supprimer le stationnement à cheval sur les trottoirs</li> </ul>		
<b>Renforcer l'obligation de coupure du moteur des véhicules à l'arrêt</b>		#7 (30)		<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Contrôle du stationnement sauvage des véhicules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser</li> <li>A faire pour hier (devrait déjà exister)</li> <li>Verballiser</li> <li>Comment contrôler l'obligation de coupure du moteur ?</li> </ul>		
Groupe <b>Global</b> 							

Exemple de classement des propositions assorti des commentaires des participants (atelier Mobilités)  
 (source : synthèse des échanges des ateliers citoyens, réalisée par l'Association Conseil)

Utiliser l'expérience des villes européennes à travers le jumelage (sur les 4 ateliers)

#### AMENAGEMENT DE LA VILLE

- Mieux éclairer les trottoirs
- Remplacer 80 % du stationnement voiture par des arbres
- Privilégier les espaces verts aux places de stationnement
- Rue aux écoles
- Chemins piétonniers pour enfants > école
- Réfléchir à l'organisation et comment diminuer les flux logistiques (camion, livraisons...)
- Dédier des espaces pour la livraison + imposer les livraisons vélo (ex : paris)
- Augmenter la ? et le nombre de parcs vélo + caméras de surveillance + sensibiliser la possibilité de gérer en vélo ou RER en toute sécurité
- Augmenter la surveillance caméra des parkings vélos
- Rendre av Galois et av Carnot en sens unique avec voies vélos
- Faire un vrai plan de circulation pour l'accès à tous les piétons

#### CIRCULATION DES VEHICULES ET TRANSPORTS PUBLICS

- RD920 30 km/h + RD920 à 30 km/h sur toute la partie à sens unique
- Penser aux véhicules anciens des ménages à faibles revenus//ZFE
- A quand l'émergence de l'auto-partage ? voitures électriques (bien sûr)
- Augmenter la fréquence et les plages horaires des bus palladins
- Augmenter la fréquence des « paladins » ou repenser les horaires
- Créer de nouvelles lignes de bus palladins – mieux reliées aux villes voisines
- Augmenter fréquence des bus vers métro 4 Bagneux
- Les véhicules de nettoyage sont électriques, peu bruyants comme les engins de soufflage et nettoyage
- Stimuler l'utilisation en partage des parkings privés
- Solution de location/covoiturage
- Multiplier les places livraisons et favoriser les livraisons en triporteur

Groupe

Global



*Exemple de nouvelles propositions issues d'un atelier thématique (atelier Mobilités)  
(source : synthèse des échanges des ateliers citoyens, réalisée par l'Association Conseil)*

10 LA MAIRIE VOUS INFORME

**BLR 2050 - LES ATELIERS CITOYENS**  
**LES PROJETS À RÉALISER EN PRIORITÉ**

Les 26 novembre et 3 décembre derniers, 56 Réginaurbains se sont rassemblés pour prioriser les actions liées au développement durable à mettre en place dans notre ville. L'objectif : donner la parole aux citoyens afin d'imaginer la ville durable de demain. Les propositions de la municipalité ont ainsi été classées en quatre grands thèmes : Mobilités, Aménagement spatial, Ressources et énergies et Économie sociale et solidaire. L'ensemble de la population est désormais invitée à donner son avis sur cette priorisation, du 1<sup>er</sup> au 31 mars, sur la plateforme participative [participons.bourg-la-reine.fr](https://participons.bourg-la-reine.fr).

**MOBILITÉS**

Classement	Projets
1	Proposer un plan de circulation vélo
2	Passer les rues de la ville à 30km/h
3	Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse
4	Demander la prolongation de la ligne 4 du métro
5	Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)
6	Rejoindre le club des territoires cyclables
7	Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt
8	Déployer des bornes de recharge électrique dans tous les quartiers
9	Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques

**AMÉNAGEMENT SPATIAL**

Classement	Projets
1	Piétonniser la place Condorcet et une partie du boulevard Carnot
2	Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER
3	Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires
4	Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie
5	Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)
6	Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage
7	Élaborer la Charte de l'arbre
8	Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux
9	Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux
10	Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté
11	Harmoniser le mobilier urbain

BLR 2050 LES ATELIERS CITOYENS

11 LA MAIRIE VOUS INFORME

**RESSOURCES ET ÉNERGIES**

Classement	Projets
1	Créer une centrale intercommunale de géothermie
2	Favoriser le compostage
3	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique
4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux
5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal
6	Favoriser les démarches éco-responsables des commerçants
7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires
8	Obtenir les labels école-crèches et E3D
9	Faire un bilan de l'Agenda 21
10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique

**ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Classement	Projets
1	Augmenter le Budget participatif
2	Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives
3	Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public

**Donnez votre avis !**  
 Rendez-vous sur la plateforme participative [participons.bourg-la-reine.fr](https://participons.bourg-la-reine.fr) du 1<sup>er</sup> au 31 mars.

Publication dans le journal municipal BLR Magazine des résultats des deux demi-journées des ateliers citoyens sur les actions prioritaires des quatre thématiques (mars 2023)

*Ci-contre, renvoi sur la plateforme participative vers le document de synthèse des résultats des ateliers citoyens*

### Ateliers des 26 novembre et 3 décembre

Lors des Ateliers, les participants ont pu établir une priorisation des projets qu'ils voulaient voir réalisés et ont également pu proposer de nouvelles actions, soumis par la suite au vote de l'ensemble de la population.

JE DÉCOUVRE LE RÉSULTATS DES JOURNÉES DU 26 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2022.

## Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 2

Pour la tenue des deux demi-journées d'ateliers, le garant a pu exprimer son avis sur les dernières modalités d'organisation. Son rôle a été moindre au cours de la dernière ligne droite de l'organisation et la tenue des ateliers que pour la phase préparatoire précédente. Les principaux acteurs de l'organisation et de l'animation ont été le conseiller municipal délégué à la démocratie participative, le chargé de communication et démocratie participative ainsi que l'équipe de l'Association Conseil.

Durant les deux demi-journées d'ateliers, le garant est allé d'un atelier à l'autre pour s'assurer du bon déroulement de chacun d'eux, à savoir une animation qui permette à chaque participant de s'exprimer et des contributions bien prises en considération. Il était également présent en cas de questionnement voire de recours de la part de participants, ce qui ne s'est pas produit.

Le garant a également insisté auprès du COPIL pour que celui-ci s'assure de la participation de quelques jeunes qui sont membres d'associations ou du conseil des jeunes. Les membres du COPIL se sont toujours voulu rassurants sur cette participation et ont mobilisé leurs réseaux dans ce sens, mais aucun d'entre eux n'a participé. Ce qui témoigne une fois n'est pas coutume de la difficulté à mobiliser certains types de publics, et notamment les jeunes. Cette difficulté est d'autant plus prégnante lorsqu'aucune démarche dédiée à ces publics n'est mise en place, ce qui a effectivement été le cas ici.

Le garant a veillé à la restitution des résultats des ateliers aux participants et auprès de la population. Lors des dernières réunions du COPIL et de ses échanges avec le conseiller municipal délégué à la démocratie participative et le chargé de communication et démocratie participative, il a à plusieurs reprises rappelé les exigences de « rendre-compte », c'est-à-dire la transparence et l'argumentation dans la communication à faire sur les résultats des ateliers citoyens.

Cet objectif de restitution a été respecté par la mairie qui a demandé à l'équipe de l'Association Conseil de réaliser une synthèse de l'ensemble des propositions et des échanges dans un document à lire. Ce document de 16 pages a bien été transmis à l'ensemble des participants et des élus du conseil municipal et il a été mis en ligne comme convenu sur la plateforme participative. Les résultats de la hiérarchisation des actions réalisée par les participants aux ateliers citoyens ont eux-aussi fait l'objet d'une communication claire et transparente dans le journal municipal BLR Magazine.

## Phase 3 de la mission de conseil : une double votation par les habitants sur les propositions issues des ateliers citoyens

Cette ultime phase repose sur deux étapes de votation qui s'adressent à l'ensemble des habitants de la commune : une première votation en mars 2023 sur les propositions de la mairie retenues et priorisées par les participants aux ateliers citoyens, puis une deuxième votation en septembre 2023 sur les nouvelles propositions formulées par les participants lors de ces ateliers.

### 1. Une première votation sur les propositions retenues et priorisées par les participants aux ateliers citoyens (mars 2023)

La première votation est ouverte tout le mois de mars 2023 sur la plateforme participative.

L'information sur cette votation est réalisée par la mairie à travers le journal municipal, les réseaux sociaux et la plateforme participative elle-même.

Pour chacun des quatre thèmes, les propositions classées lors des ateliers citoyens sont présentées sous forme d'une liste.

Chaque internaute qui souhaite voter doit affirmer au préalable sa qualité de Réginaurburgien(ne)s en cochant la case appropriée.

Ceci étant fait, il a alors deux possibilités pour voter : il valide la liste telle qu'elle est proposée ou bien il propose un nouveau classement des actions.

Le dispositif mis en place est intuitif et permet à chacun(e) de proposer sa vision des priorités des actions à engager dans chacun des quatre domaines.

Plus une action est bien classée, plus elle emporte de points. Pour chacun des quatre thèmes, en additionnant les points de l'ensemble des votes pour chaque action proposée, il est alors possible d'obtenir un classement des actions à l'issue du mois de vote.

Chaque participant vote en toute liberté pour un ou plusieurs des quatre thèmes, en fonction de l'intérêt qu'il y porte. Il y aura ainsi de 38 à 52 votes par thème<sup>2</sup>. De l'avis des membres du COPIL, les participants à ce vote seront bien moins nombreux que ceux qui ont voté pour les projets proposés dans la cadre du budget participatif (vote qui s'est déroulé en novembre et décembre 2022).

Le vote des habitants confirme dans l'ensemble la hiérarchisation des actions proposées par les participants aux ateliers citoyens, à quelques exceptions près :

- Ressources et énergies : la priorisation des actions n'est pas modifiée, à l'exception d'une inversion entre l'action n°2 (favoriser le compostage) et l'action n°3 (accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED) ;
- Mobilités : la demande de la prolongation de la ligne 4 du métro passe de la 4<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup> position. Les actions de rejoindre le club des territoires cyclables et de déployer des bornes de recharges électriques dans tous les quartiers gagnent une à deux places ;

---

<sup>2</sup> La configuration technique du site internet ne nous a pas permis de connaître le nombre total de personnes ayant voté, chacune d'elles votant pour un à quatre thèmes. Ce nombre de votants est resté limité à quelques dizaines.

- Aménagement spatial : la deuxième priorité consistant à végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER est déclassée en huitième position au profit notamment de l'action de rénover la place de la Résistance qui passe de la cinquième à la deuxième position ;
- Economie sociale et solidaire : pas de modification.

L'exemple ci-dessous illustre les propositions soumises au vote, les modalités du vote et ses résultats pour le thème Ressources et énergies, tels que présentés sur la plateforme participative. Ces éléments sont présentés pour les quatre thèmes en Annexe 5.

*Les propositions mises au vote  
(classement issu des ateliers thématiques)*

*Les résultats du vote*

**Ressources et énergies**

Classement	Projets
1	Créer une centrale intercommunale de géothermie
2	Favoriser le compostage
3	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique
4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux
5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal
6	Favoriser les démarches éco-responsables des commerçants
7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires
8	Obtenir les labels écolo-crèches et E3D
9	Faire un bilan de l'Agenda 21
10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique

**Ressources & énergie**

Classement	Projets	Points
1	Créer une centrale intercommunale de géothermie	492
2	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique	439
3	Favoriser le compostage	434
4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux	377
5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal	334
6	Favoriser les démarches écoresponsables des commerçants	293
7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires	271
8	Obtenir les labels écolo-crèches et E3D	187
9	Faire un bilan de l'Agenda 21	174
10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique	130

**Ressources et énergies**

ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CET ORDRE ? (SI NON, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER VOTRE PROPRE ORDRE) \*

Oui ;  Non ;

Si non, dans quel ordre souhaiteriez-vous que ces projets soient réalisés ?

PROPOSITION NUMÉRO 1\*

3 - Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique ;

PROPOSITION NUMÉRO 2\*

8 - Obtenir les labels écolo-crèches et E3D ;

Les résultats de cette votation sont ainsi présentés sur la plateforme participative. Un court article dans le journal municipal BLR Magazine du mois de juillet 2023 renvoie au site internet pour connaître ces résultats, mais ceux-ci ne sont pas présentés dans le magazine, ce qui peut apparaître surprenant.

Cette priorisation des actions par les habitants va éclairer le COPIL et le maire de Bourg-la-Reine sur celles qui peuvent être lancées rapidement. Lors des deux dernières réunions du COPIL des mois d'avril et juillet 2023 auxquelles le garant participera, il lui sera dit que certaines actions allaient être bientôt engagées.

## 2. Une deuxième votation sur les nouvelles propositions des participants aux ateliers citoyens (septembre 2023)

A l'issue du premier vote, le COPIL engage la démarche de préparation du second vote sur les nouvelles propositions issues des ateliers citoyens.

Le garant se tient informé de l'avancée de la démarche auprès du chargé de communication et démocratie participative et au cours des deux réunions du COPIL qui se tiennent en 2023. Mais le garant ne participe pas à l'organisation de ce vote, conformément à ce qu'il a souhaité. Il va exclusivement veiller à ce que la municipalité clarifie les différentes propositions de manière pédagogique pour les habitants, qu'elle justifie les raisons pour lesquelles certaines propositions ne sont pas mises au vote, et que les habitants soient bien informés des objectifs et modalités de ce vote ainsi que de ses résultats.

La démarche de préparation du second vote repose sur quatre comités de recevabilité (un par thématique) composé chacun de quatre à six élus et agents de la mairie. Ce type de comité a déjà été mis en place pour présélectionner les projets proposés dans le cadre du budget participatif. Le garant suggère que chacun de ces comités comporte un participant aux ateliers citoyens sur la base du volontariat, éventuellement après tirage au sort s'il y a plus de quatre volontaires. Cette proposition ne sera finalement pas retenue pour des raisons de difficulté d'organisation.

Au regard de leurs connaissances des actions déjà engagées depuis plusieurs années par la mairie, de la faisabilité technique et financière de chaque action proposée, des compétences de la commune et de celles des autres collectivités et intercommunalités, les membres de ces comités sélectionnent les propositions qui seront soumises au vote et celles qui ne le seront pas, arguments à l'appui et qui seront rendus publics (cf. infra).

La dernière réunion du COPIL se tient en juillet 2023. Elle permet notamment de faire un point d'avancement sur la préparation du second vote. Il est convenu que celui-ci fera l'objet d'une communication vers les habitants selon des modalités analogues à celles de la première votation.

Cette deuxième votation a lieu tout au long du mois de septembre 2023 sur la plateforme participative, où les résultats du premier vote restent également accessibles. Chacune des quatre thématiques est représentée par une liste d'actions issues des ateliers. Cette liste comporte une rubrique « Informations complémentaires » où sont apportées des précisions par les comités de recevabilité. Cette liste comprend aussi les propositions qui ne sont pas soumises au vote, avec des arguments à l'appui.

En fonction du nombre de propositions pour chacune des thématiques et afin d'inciter les votants à choisir, ceux-ci doivent sélectionner trois à sept actions selon ces thématiques. Celles qui recueillent le plus de votes sont retenues : trois pour le thème Ressources et énergies (3 actions non retenues), sept sur les Mobilités (huit actions non retenues), cinq pour l'Aménagement spatial (8 actions non retenues) et six pour l'Economie sociale et solidaire (cinq actions non retenues).

Les pages suivantes illustrent, à travers l'exemple du thème Ressources et énergies, les nouvelles propositions des ateliers citoyens soumises au vote et celles qui ne le sont pas, avec les explications afférentes, ainsi que les résultats du vote pour le thème. Ces éléments, mis à disposition du public sur la plateforme participative, sont présentés pour les quatre thèmes en Annexes 6 et 7.

## Ressources & énergies

Propositions	Informations complémentaires
Favoriser les panneaux solaires	<i>La Ville pourra inciter les particuliers dans ce sens et les rediriger vers des aides gouvernementales.</i>
Éclairage : installer des détecteurs de mouvement	
Indépendance énergétique des établissements publics	<i>La Ville tend à rénover énergétiquement ses bâtiments et s'engagera à poursuivre cette démarche. La Ville démarre également une étude avec d'autres villes du territoire et le <a href="#">Sipparec</a> pour développer un réseau de chaleur.</i>
Des arbres partout où l'on peut en planter, avec une surface libre de goudron	<p><i>La Ville favorise la plantation d'arbres dès que possible et s'engagera à poursuivre cette démarche.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2017: rue du Panorama: aucun arbre n'existait avant sa requalification et 27 arbres ont été plantés.</li> <li>● 2019: Sur la place de la Gare une quarantaine de pins sylvestres entre 8m et 12m ont été plantés.</li> <li>● 2023: Avenue du Château: La plantation de 32 arbres répartis des deux côtés de la rue.</li> </ul> <p><i>Sur les routes départementales, le département des Hauts de Seine renouvelle ses arbres avec des essences adaptées au climat, aux distances par rapport au patrimoine bâti et le bilan entre les arbres abattus (souvent pour des raisons sanitaires) et toujours largement positif.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2022: Le dernier aménagement du Conseil départemental est la RD74 : rue du 8 mai 45 et rue de la Dièvre :</li> </ul> <p><i>14 arbres ont été conservé, 71 magnolia de Kobé par des arbres plus adaptés. Les fosses seront agrandies - avec un volume de 10 m<sup>3</sup> minimum - afin d'accueillir 73 léviers d'Amérique, cerisiers du Japon et micocouliers de Provence.</i></p> <p><i>Par ailleurs, en élargissant les fosses de plantation, la surface de captation des eaux pluviales sera agrandie, ce qui permettra de ne pas surcharger le réseau d'assainissement. À contrario, lors des canicules, les arbres témoignent de réelles capacités de rafraîchissement. Par exemple, les cerisiers du Japon connaissent une croissance rapide et procurent immédiatement des bénéfices auprès des habitants à travers un ombrage généreux, créant, là aussi, des îlots de fraîcheur.</i></p>
Récupération des eaux de pluie	<i>Des récupérateurs d'eau ont déjà été installés par la Ville est lors du <a href="#">Budget Participatif</a>. Il est cependant possible d'en installer d'autres.</i>
Des solution de réutilisation de l'urine	<i>Cela entraine d'importants coûts logistiques.</i>

*Les nouvelles idées/propositions de l'atelier Ressources et énergies mises au vote, à l'appui d'informations complémentaires apportées par la mairie*

## Les propositions non soumises au vote

Propositions	Informations concernant la non validation de la proposition
Favoriser les composteurs collectifs avec les déchets organiques et les déchets de jardins.	<p>Dès janvier 2024, les bio-déchets seront collectés.</p> <p><u>Les déchets de jardins sont déjà collectés.</u></p> <p>VSGP fournit également <u>des composteurs à la demande.</u></p>
Diminuer les déchets avec des poubelles collectives et non individuelles.	Projet déjà disponible dans <u>la rubrique aménagement spatial.</u>
Tarifification incitative (au poids) concernant les déchets	<u>Valleé Sud Grand Paris</u> , en charge de la gestion des déchets, n'y est pas favorable.
Valorisation des déchets dans les poubelles publiques (système de tri)	Ceci a été mis en place dans notre Ville mais le non respect du système de tri par certaines personnes rend l'opération impossible.
Éclairage public moins dense, moins fort	<p>La Ville a conclu en 2020 un marché global de performance sur 8 ans ayant comme objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire ses consommations d'énergie de 35 %. Ainsi, environ 820 points lumineux seront changés en LED en remplacement des anciennes lampes Sodium Haute Pression. Ces nouveaux luminaires seront équipés de drivers qu'il est possible de programmer pour réduire la puissance de l'éclairage notamment la nuit. Sur ce point, la Ville a décidé de réduire progressivement sur son territoire la puissance des LEDS de 50 % entre 23h et 5h du matin.</li> <li>- créer un environnement nocturne de la ville favorable à la préservation de la biodiversité en travaillant un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), afin de déterminer rue par rue la puissance optimisée afin d'atteindre les objectifs photométriques.</li> </ul>
	<p>Les réseaux sous la voirie sont nombreux: télécom, électricité, fibre, réseau d'eau potable, réseau eau incendie, réseaux d'assainissement, réseau gaz.</p> <p>Avant de réaliser un projet d'aménagement de voirie, et pour qu'il soit le plus pérenne possible, la ville interroge tous les opérateurs ou concessionnaires de réseaux enterrés pour qu'ils établissent un état de leurs réseaux et qu'ils déterminent si une rénovation ou remplacement est nécessaire avant le réaménagement de voirie. L'idée étant de ne plus faire de tranchées pendant quelques années après l'aménagement</p>

Les nouvelles idées/propositions de l'atelier Ressources et énergies non retenues pour le vote, avec les raisons explicatives apportées par la mairie

## Résultats de la 1ère votation

Les résultats de la 1ère votation sont disponibles.

Pour rappel, cette dernière avait pour but de prioriser les actions du mandat autour du développement durable à mettre en place.



## Résultats de la 2ème votation

LES RÉSULTATS SONT DISPONIBLES.

Cette seconde votation faisait suite aux propositions libres soumises par les participants.

Classement	Projets	Pourcentages
1	Des arbres partout où l'on peut en planter, avec une surface libre de goudron	39.9%
2	Indépendance énergétique des établissements publics	18.4%
3	Récupération des eaux de pluie	17.5%

## Projets non lauréats

Classements	Projets	Pourcentages
4	Éclairage : installer des détecteurs de mouvement	12.7%
5	Favoriser les panneaux solaires	11%
6	Des solutions de réutilisation de l'urine	0.4%

Les résultats du vote sur les nouvelles actions du thème Ressources et énergies présentés sur la plateforme participative

Les résultats du second vote sont ainsi rendus publics sur la plateforme participative et font l'objet d'une communication dans le numéro de décembre 2023 du journal municipal BLR Magazine :

BLR 2050 : LES ATELIERS CITOYENS

## LES PROPOSITIONS LAURÉATES

Lors des Ateliers citoyens, les participants devaient classer l'ensemble des projets en matière de développement durable du programme de la majorité et ont soumis de nouvelles actions les complétant. L'ensemble des Réginauburgiens a pu s'exprimer sur les propositions faites à l'occasion de ces tables rondes citoyennes via la plateforme participative. Découvrez les projets qui ont été retenus.



7

LA MAIRIE VOUS INFORME

### AMÉNAGEMENT SPATIAL

1. Recréer de l'activité commerciale à Bourg-la-Reine.
2. Multiplier les friches et les jardins partagés.
3. Aller plus loin dans la végétalisation des toits.
4. Mettre en place une barrière acoustique le long des voies du RER.
5. Casser la vitesse et le côté rectiligne des voies automobiles.

### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1. Organiser des visites de déchetteries pour le public et les écoles.
2. Réduire les enseignes avec des contenants à déchets.
3. Mettre à disposition des chauffeurs pour les personnes âgées/ handicapées.
4. Lancer un atelier au sein de la municipalité pour savoir comment valoriser les déchets au maximum.
5. Développer le « troc ».
6. Mettre en place une plateforme pour proposition ou demande de bénévoles lors d'événements.



#### Des abris pour les chauves-souris

Installer des abris à chauve-souris pour chasser les moustiques tigres : ce projet porté par Frédéric, dans le cadre du Budget participatif de la Ville, a été réalisé avec l'installation de plusieurs abris sur

### MOBILITÉS

1. Rendre l'avenue Galois et l'avenue Carnot en sens unique avec des voies vélos.
2. 30 km/h sur la RD920.
3. Privilégier les espaces verts aux places de stationnement.
4. Augmenter le nombre de parcs à vélos et donner la possibilité de garer son vélo en toute sécurité pour prendre le RER.
5. Augmenter la fréquence des bus vers le métro 4 Bagneux.
6. Développer les rues aux écoles.
7. Des véhicules de nettoyage électriques, peu bruyants comme les engins de soufflage et nettoyage.

### RESSOURCES ET ÉNERGIE

1. Planter des arbres partout où l'on peut en planter, avec une surface libre de goudron.
2. Développer l'indépendance énergétique des établissements publics.
3. Récupérer les eaux de pluie.



Retrouvez les projets détaillés sur la plateforme participative. [bourg-la-reine.fr](http://bourg-la-reine.fr) ou en scannant le QR Code ci-contre

## Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 3

Le rôle du garant a été moindre dans cette ultime phase participative au regard des deux premières phases.

Après une démarche déjà longue de deux années, le garant a tenu à poursuivre sa mission jusqu'à l'issue des deux votations de cette troisième phase afin d'accompagner le processus de participation jusqu'à son terme et ainsi s'assurer :

- de la bonne information du public sur les actions envisagées par la municipalité et celles proposées par les participants aux ateliers citoyens ;
- de la possibilité donnée à tous les habitants de s'exprimer à travers les deux étapes de vote ;
- et de la transparence du COPIL et de la municipalité au sens large à travers une communication large sur les résultats des deux votations et la justification de ne pas retenir certaines propositions.

Cette troisième phase a été à nouveau longue en raison du temps de préparation des modalités des deux étapes de votation et du travail préalable à la deuxième votation réalisé par les comités de recevabilité réunissant les représentants des services de la mairie et les élus concernés.

Le garant s'est tenu en retrait de cette phase. Il a suivi « à distance » sa bonne avancée à travers ses échanges avec le chargé de communication et démocratie participative, sa participation à deux réunions du COPIL et ses visites régulières de la plateforme participative afin de s'assurer de la mise à disposition des bonnes informations avant et après chaque votation, ainsi que des modalités de votes qu'il a testées.

Ses conseils et demandes de garantie quant à la bonne information du public et la justification des nouvelles propositions des ateliers citoyens non soumises au deuxième vote ont bien été respectés par le COPIL.

Le garant a exprimé le souhait que les résultats des deux votes et les actions concernées fassent l'objet d'une délibération du conseil municipal, afin d'asseoir la légitimité de la démarche participative engagée et de ses résultats et pour signifier du point de vue politique la fin et la reconnaissance du processus engagé, qui avait été validé par une décision du conseil municipal en décembre 2021. Mais cela n'a pas été retenu par le COPIL qui a souhaité privilégier une information régulière du conseil municipal sur l'ensemble des démarches participatives engagées.

## Prise en compte globale des conseils par le demandeur

La mission de conseil du garant s'est déroulée sur les trois phases décrites précédemment, mais c'est la première phase qui a été la plus importante : de loin la plus importante en durée, la plus importante en termes de sollicitation et de participation du garant, et la plus importante en termes d'apports et d'impacts de l'intervention du garant pour la définition du dispositif participatif.

Les membres du COPIL ont été très à l'écoute des conseils du garant, conseils dont ils pouvaient disposer à leur guise. L'implication du garant dès le début de la réflexion du COPIL sur le dispositif à mettre en place et l'ouverture de ses membres aux conseils d'une partie tierce représentant une autorité administrative indépendante ont rendu les échanges très ouverts, très fluides et très constructifs tout au long des trois phases.

C'est pour cette raison que la première phase, qui a constitué l'étape essentielle de conception du dispositif participatif, qui a été l'étape majeure de cadrage du besoin du COPIL et de préparation de ce dispositif, est la phase qui a constitué l'opportunité pour le garant de dispenser ses conseils les plus structurants et importants pour la démarche de participation.

Si le garant a pu s'exprimer ainsi librement et a été écouté et si, dans l'ensemble, ses conseils ont été entendus, pris en considération et respectés, force est de constater que ses conseils les plus structurants, parce qu'ils étaient les plus difficiles à mettre en place en raison notamment de la nécessité d'instaurer des processus nouveaux par le COPIL et les services de la mairie, n'ont finalement pas été pris en considération par le COPIL :

- une conférence inaugurale a été organisée avec un intervenant généraliste alors que le dispositif initial et tel qu'il était envisagé dans le courrier de saisine de la CNDP, prévoyait plusieurs conférences avec plusieurs experts afin de favoriser l'expression d'une pluralité de points de vue pour lancer et éclairer les débats. Le garant a insisté à plusieurs reprises sur ce sujet et émis des interrogations sur la portée auprès des habitants pour les intéresser à la démarche participative et pour éclairer les débats d'un seul intervenant plutôt que plusieurs experts reconnus, mais sans succès ;
- la mairie a parfaitement mobilisé l'ensemble de ses supports d'information à l'attention des habitants : affiches dans les lieux publics, dans les abribus et dans les halls d'immeubles, panneaux lumineux, journal municipal BLR Magazine, annonces sur les réseaux sociaux, informations disponibles en mairie et à la maison de quartier des Trois-Mâts. Ce qui lui a permis de communiquer de manière large sur la démarche à ses différentes étapes. Mais il n'y a pas eu de communication exceptionnelle mise en place à travers une information ciblée sur les ménages (par exemple par un courrier ou un prospectus adressé à chaque foyer, ou via le sondage des habitants qui était envisagé initialement pour recueillir leurs avis et propositions sur les thèmes à inscrire au débat) ou sur des publics spécifiques (par exemple les enfants, les étudiants, etc.) qui ont été au final les grands absents de cette démarche, alors que le COPIL disposait du temps nécessaire pour les informer et tenter de les mobiliser, même si les difficultés à faire participer certains types de publics sont de longue date connues ;

- la volonté du COPIL et de la mairie d'informer et de mobiliser un maximum et une diversité de personnes était réelle, mais le dispositif mis en place n'était pas à la hauteur des ambitions affichées initialement. Le COPIL ne s'est pas avéré être suffisamment pro-actif pour « aller chercher » les habitants. En témoigne le refus de la part du COPIL de mettre en place un panel regroupant une diversité d'habitants.

Il serait normal de considérer qu'une démarche et une ambition exceptionnelles telles qu'exprimées dans le courrier de saisine de la CNDP appellent la mise en place d'un dispositif exceptionnel. Et pourtant, si le garant convient de tout l'engagement et la sincérité de l'ensemble du COPIL et du maire de Bourg-la-Reine ainsi que de la mise en place d'un dispositif de participation en plusieurs étapes ambitieux qui concilie à la fois processus délibératif (à travers les ateliers citoyens) et le vote populaire (à travers les deux séquences de vote), il constate que ce dispositif d'information et de participation demeure somme toute assez classique et qu'à ce titre, le COPIL n'a pas souhaité faire preuve d'audace. Ce qui peut expliquer au moins en partie la faible participation enregistrée, même s'il convient de reconnaître qu'il reste difficile de mobiliser des habitants sur des enjeux globaux de développement durable.

Le garant considère que quatre éléments contextuels ont notamment corseté le dispositif mis en place et ont conduit le COPIL à ne pas prendre en compte certains de ses conseils :

- les quasi-deux trop longues années de préparation de la démarche en 2021-2022 peuvent s'expliquer en partie par des raisons liées à la pandémie du COVID-19 puisque la mission du garant débute durant la période du deuxième confinement. Ce confinement qui dure tout l'hiver 2020-2021 hypothèque en effet les perspectives de mise en place d'une démarche participative ambitieuse et innovante, en raison d'un agenda politique de la mairie qui est totalement bouleversé et dans lequel cette démarche a alors du mal à trouver sa place ;
- cet agenda politique comporte notamment un enjeu important, celui du budget participatif, que la mairie va souhaiter mettre en place rapidement à l'issue des deux confinements liés au COVID-19<sup>3</sup>. C'est l'agenda de celui-ci qui sera souvent mis en avant par le COPIL pour justifier les nombreux reports à la fois de l'information des habitants et du lancement de la démarche de convention citoyenne devenue BLR 2050 Les ateliers citoyens. Une démarche qui, paradoxalement au regard de son ambition initiale, y compris à travers l'intervention souhaitée d'un garant, donnera le sentiment à celui-ci qu'elle est passée au « second plan », notamment en termes de communication de la part de la mairie ;
- le départ du directeur du cabinet du maire au printemps 2021, quelques mois après le début de l'intervention du garant, a contribué à la période de stagnation de la dynamique des échanges en 2021 et à la révision à la baisse par le COPIL des ambitions de la démarche participative ;

---

<sup>3</sup> Les échéances de la démarche de budget participatif vont contraindre les espaces résiduels de communication et de déroulement de la démarche BLR 2050 Les Ateliers citoyens : dépôt des projets des habitants du 14 avril au 31 mai 2022, les projets retenus sont présentés à la population le 24 septembre 2022 sous la forme de stands (place aux marchés) et les projets présélectionnés par la mairie font l'objet d'un vote du 1er novembre au 31 décembre 2022.

- en lien avec le point précédent, en réponse à certains conseils du garant, le COPIL a souvent fait référence à partir de la mi-2021 à la démarche participative que la municipalité avait mise en place dans le cadre du Grand débat national, démarche qui avait été considérée comme un succès en termes de participation et de qualité des contributions lors de tables-rondes thématiques. Dès lors, le garant a eu le sentiment que le COPIL souhaitait reconduire en grande partie cette démarche connue et « sûre », sans trop s'en écarter. Ce qui peut expliquer que certains conseils voire propositions du garant, trop éloignés de ce jalon, n'ont pas été pris en considération par le COPIL.

En dépit de ces observations sur les limites de la démarche mise en place, celle-ci reste ambitieuse et intéressante dans le dispositif d'information et participatif mis en œuvre. Le COPIL est toujours resté très ouvert aux échanges avec le garant et sensible à ses conseils, dans un esprit de transparence et de sincérité, même s'il a fallu la publication du rapport intermédiaire et critique du garant après près de 18 mois de réflexions du COPIL pour qu'il engage enfin un certain nombre d'actions qui étaient mises en attente.

Il convient également de mettre au crédit de Monsieur le Maire de Bourg-la-Reine et de l'ensemble du COPIL la communication large qui a été engagée pour le lancement des différentes phases de la démarche, la mise en place d'une base documentaire pédagogique de qualité sur les quatre thématiques sur la plateforme participative de la mairie, et la grande transparence dans la publication des résultats des ateliers citoyens et des deux votations.

A ce titre, aucun habitant n'a contacté le garant via son adresse mel indiqué sur la plateforme participative pour émettre des réserves sur la démarche mise en place, ce qui est un indicateur positif (le garant a été contacté une seule fois par un habitant qui rencontrait un problème technique pour son inscription, problème qui a été résolu).

## Les principaux résultats de cette mission

Cette mission de conseil du garant a été plus longue qu'initialement prévue puisqu'il s'est écoulé quasiment trois années entre le courrier de saisine de la CNDP en novembre 2020 et la clôture de la deuxième votation au début du mois d'octobre 2023 et la publication de ses résultats dans le journal municipal BLR Magazine le mois suivant. Cette longueur a rendu parfois difficile l'implication pleine et entière du garant.

La mission du garant a notamment permis :

- aux membres du COPIL de clarifier le périmètre du dispositif participatif qu'ils souhaitaient mettre en place grâce aux questionnements et conseils du garant ;
- de garantir une qualité des documents pédagogiques mis à disposition des habitants sur la plateforme participative en ligne, même s'ils ont été peu consultés au final ;
- de garantir la transparence de la publication des résultats des différentes étapes de la démarche engagée ;
- de contribuer à l'atteinte de l'objectif principal de la municipalité à travers cette démarche, à savoir d'une part tester auprès des habitants les propositions de la mairie sur quatre thèmes liés au développement durable et pouvoir ainsi ajuster son programme de mise en œuvre et, d'autre part, faire de la pédagogie auprès des habitants sur ces thèmes ainsi que sur les contraintes qui se posent aux élus et services municipaux dans leur mise en œuvre ;
- à la municipalité d'expérimenter une démarche qu'elle pourra mettre à nouveau en place pour des consultations futures des habitants.

En revanche, la mission du garant n'a pas permis :

- de mobiliser à travers cette démarche un nombre et une diversité importants de participants, le dispositif participatif mis en place étant ambitieux, mais moins que ce qui était envisagé dans la saisine initiale de la CNDP ;
- de convaincre la municipalité de l'intérêt de mettre en place :
  - un panel d'habitants qui aurait été dans l'esprit d'une conférence ou convention citoyenne et qui aurait permis l'instauration d'un processus délibératif constructif en plusieurs étapes entre une diversité de participants ;
  - et de manière générale, des modalités d'information et de participation nouvelles au regard des dispositifs déjà pratiqués et maîtrisés par la commune.

Du point de vue de la mise en œuvre des actions prioritaires par les habitants, au moment de finaliser le présent bilan et près d'une année après la seconde votation des habitants, les ultimes échanges que le garant a eus avec le conseiller municipal délégué à la démocratie participative et le chargé de communication et démocratie participative, permet de confirmer qu'un certain nombre d'actions ont bien été réalisées ou sont en passe de l'être.

A titre d'exemples :

- le projet arrivé en première position de la première votation sur le thème de l'aménagement spatial (piétonnisation de la place Condorcet et d'une partie du Boulevard Carnot) est sur le point d'être engagé. Il a fait l'objet de nombreuses communications et réunions d'information auprès de la population ;
- le déploiement d'éclairages publics de qualité et plus économes en électricité a été engagé (deuxième et cinquième propositions retenues à l'issue de la première votations sur le thème Ressources et énergies) ;
- l'objectif de réduction de la vitesse des véhicules à 30 km/h sur la route départementale (proposition arrivée en troisième position à l'issue de la première votation sur le thème Mobilités) a été soutenu par les élus municipaux auprès du Conseil départemental, qui a mis en application cette mesure depuis plusieurs mois ;
- etc.

Le feuille de route sur la mise en œuvre des actions retenues à l'issue de la deuxième votation sur des nouvelles propositions des ateliers de travail (Annexe 8) témoigne également de la réelle volonté de la municipalité de concrétiser les résultats du vote des habitants. A partir de cette feuille de route qui propose des échéances de mise en place de ces actions sous le pilotage de responsables élus de la municipalité et de représentants des services techniques, des réunions d'avancement sont régulièrement organisées.

Enfin, au-delà des actions concrètes issues de cette démarche participative, c'est l'un de ses objectifs initiaux qui semble être au moins en partie atteint : le développement de moments de participation des habitants. En effet, la démarche que nous avons accompagnée, au même titre que la démarche de budget participatif, semble bien avoir contribué au renforcement d'une culture de la participation puisque plusieurs démarches de consultation des habitants ont été mise en place ces deux dernières années, notamment, ce qui est nouveau, à la demande de certains services de la mairie qui semblent être de plus en plus demandeurs de ce type de démarche (par exemple la médiathèque). Bien entendu, cette dynamique participative est émergente et encore fragile, mais la volonté politique de la développer et de l'asseoir davantage dans l'élaboration de la décision publique est indéniable pour un observateur tel que le garant.

C'est aussi en communiquant régulièrement auprès des habitants sur la mise en place des actions issues de la démarche « BLR 2050 Les ateliers citoyens » que la mairie de Bourg-la-Reine leur donnera à voir l'intérêt de ce type de démarche, ainsi que l'intérêt d'y participer à nouveau.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - Saisine de la CNDP par le maire de Bourg-la-Reine



**Cabinet du Maire**  
Téléphone : 01 79 71 40 24  
Affaire suivie par  
cyrille.lemaitre@bourg-la-reine.fr

Cabinet du Maire

Commission nationale du débat public  
244 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Bourg-la-Reine, le 18 novembre 2020

**Objet** : Saisine de la CNDP – Désignation d'un garant pour une conférence citoyenne

Madame la Présidente, *Chère Chantal,*

La ville de Bourg-la-Reine (92) souhaite organiser au premier trimestre de l'année 2021 une conférence citoyenne. Celle-ci a pour objectif de trouver, avec ses habitants, les solutions adaptées pour construire la ville de demain. Cette initiative répond à une volonté politique de développer la démocratie participative. Depuis quelques années déjà, le processus de concertation a été systématisé à Bourg-la-Reine, que ce soit pour des projets de quartier (modification des sens de circulation et des modalités de stationnement), des projets communaux (création de la nouvelle Place de la Gare, organisation d'un budget participatif, requalification d'un quartier) et de projets nationaux (Grand débat national). Toutes nos concertations figurent, à ce titre, sur la plateforme [participons.bourg-la-reine.fr](http://participons.bourg-la-reine.fr).

Parmi les promesses faites, nous nous sommes engagés à organiser « une conférence citoyenne pour hiérarchiser les actions à entreprendre et les coconstruire avec les habitants ». Au-delà de la volonté politique, cela répond à une forte demande des citoyens d'être acteur de la décision publique. Cette responsabilisation de l'habitant/citoyen est aussi une opportunité pour la municipalité de faire de la pédagogie et de rappeler les différentes contraintes de l'action publique.

Sur le principe, cette conférence citoyenne serait organisée autour de trois thématiques :

- L'urgence climatique
- L'identité, le rayonnement et l'attractivité de la Ville
- Les liens sociaux

Au niveau organisationnel, la Ville souhaite mener cette manifestation en distinguant trois temps :

1. Le premier ferait intervenir des experts *via* des cycles de conférences pour dresser le contexte et les perspectives. Dans ce cadre, la ville tient à offrir une pluralité de points de vue pour chacun des thèmes retenus.

Mairie de Bourg-la-Reine - 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 01 79 71 40 00 - [www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr)

2. Le second serait organisé autour d'ateliers également animés par des experts. Ces derniers auraient pour missions de structurer les ateliers, d'animer les débats et de produire une synthèse intégrant une liste d'actions concrètes.
3. Sur la base de cette liste, la ville envisage d'organiser dans un troisième temps une votation à l'échelle communale pour identifier les actions qui font consensus et les mettre en œuvre.

Suite à une première prise de contact entre nos services le 26 octobre dernier, je me permets donc de saisir formellement la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L- 121-1 du *Code de l'environnement*. Celui-ci nous permet de vous solliciter sur une mission d'appui et de conseil quant à l'organisation de cette conférence citoyenne. Dans ce cadre, nous souhaiterions bénéficier de l'appui d'un garant désigné par la CNDP, comme cela a été le cas pour la reconstruction du futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville et à Bobigny. Nous souhaiterions que ce garant nous accompagne afin de finaliser le périmètre de cette conférence citoyenne, de nous conseiller dans la méthodologie et dans la mise en place d'une organisation pertinente qui puisse toucher tous les publics, en prenant en compte les contraintes liées au contexte sanitaire.

A ce titre, je précise que le triptyque proposé pour la mise en œuvre de cette manifestation (conférences, ateliers, votation) pourra évoluer, selon les recommandations du garant. Dans la même logique et plus concrètement, la Ville souhaite que ce garant puisse nous aider, le cas échéant, à :

- Définir notre besoin grâce à sa connaissance de projets comparables
- Identifier des experts adéquats pour l'animation de débats
- Conseiller quant à l'organisation matérielle des ateliers
- Proposer une méthode afin de restituer fidèlement les contributions recueillies

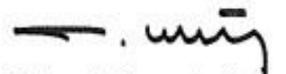
L'originalité de notre démarche tient dans le caractère global de notre approche et dans la part délibérative donnée au citoyen.

Vous le voyez, tout est donc à construire ensemble, aussi bien sur le fond que sur la forme. Votre soutien nous paraît d'autant plus important qu'il nous permettra de bénéficier de l'expertise et de la légitimité d'un tiers de confiance, neutre, facteur de consensus, dans une société de plus en plus fracturée.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations les plus distinguées.

*et très cordiales.*

Patrick DONATH



Maire de Bourg-la-Reine

## ANNEXE 2 - Lettre de mission de la CNDP au garant



LA PRÉSIDENTE

Paris, le 8 décembre 2020

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 2 décembre 2020, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné pour une mission de conseil méthodologique, d'expertise et de garantie sur le projet de la ville de Bourg-la-Reine visant à associer des citoyen.ne.s à une démarche participative sur les actions à mettre en œuvre sur le territoire de la commune, dans différents domaines.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général emportant des enjeux locaux environnementaux et d'aménagement du territoire et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-1 du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP conseille, à leur demande, les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage (« MO ») ou personne publique responsable, sur toute question relative à la participation du public, parfois en lien avec le développement d'un plan, programme ou projet, ou d'une politique publique.

A compter de votre nomination et durant toute la phase de cette étude, il vous revient de veiller à la sincérité et l'intelligibilité de la démarche, ainsi qu'au bon déroulement de cette étude. Pour cela, votre analyse et vos recommandations devront bien évidemment être guidées par les valeurs et principes de la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

### ***Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu***

Votre mission première est de veiller au respect du droit à l'information et à la participation des citoyen.ne.s. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyen.ne.s et le respect de votre indépendance. En particulier, vous pouvez demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire.

.../...

Jean-Marc DZIEDZICKI  
Mission de conseil Ville de Bourg-la-Reine Conférence citoyenne

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France  
T +33 (0)1 44 49 85 55 – chantal.jouanno@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

La demande, telle qu'exprimée par la Ville de Bourg-la-Reine, est avant tout une aide à la définition du besoin et des conseils méthodologiques sur la mise en place, l'organisation et les conclusions d'une conférence citoyenne. **Une tel appui nécessite que vous puissiez également intervenir en amont de cette démarche** pour émettre des prescriptions sur la méthode de travail envisagée. A ce stade, la Ville de Bourg-la-Reine envisage d'organiser, pour engager sa démarche globale, un cycle de conférences et d'ateliers pour dresser un diagnostic et des perspectives pour le territoire. La Ville de Bourg-la-Reine se déclare prête à échanger sur la méthode de cette première phase avec le représentant désigné par la CNDP et à l'ajuster.

L'ampleur des sujets que la Ville souhaite aborder (urgence climatique, identité de la ville, liens sociaux) peut agir comme un frein à l'implication des citoyen.ne.s dans la démarche, notamment par la dilution du lien à la décision que cela peut engendrer. Afin de remédier à cette difficulté, vous émettez des préconisations sur le **cadre de la démarche**, afin qu'il soit rendu le plus intelligible pour tou.te.s : quel est le lien avec le programme électoral de l'équipe municipale ? quelles sont les attentes de la Ville, par ordre d'importance ? quelles sont les marges de manœuvre du public et le niveau d'intervention de ses contributions ? Par exemple, débatterait-on d'orientations générales pour faire évoluer le programme de l'équipe municipale, d'un programme d'actions globales copiloté par les services et un groupe de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, ou bien d'actions concrètes et localisées que les citoyen.ne.s devront auto-porter eux.elles-mêmes ?

### ***Recommander des modalités participatives adaptées au contexte et analyser les dispositifs mis en œuvre***

Votre rôle ne peut en aucun cas être assimilé à celui de « caution démocratique », ni réduit à celui d'observateur du dispositif de participation des citoyen.ne.s. Par mimétisme avec la concertation préalable, **vous êtes prescripteur des modalités de la participation des citoyen.ne.s** : charge à la ville de Bourg-la-Reine de suivre vos prescriptions ou non. En matière de conception des dispositifs de participation, le choix final des modalités appartient aux organisateurs de la participation. Néanmoins, vous pourrez conseiller et recommander à la Ville des modalités complémentaires à celles envisagées actuellement, afin de corriger les biais possibles dans la mobilisation d'un jury.

Vous devez notamment prêter la plus grande attention au champ et la qualité des documents à remettre au public : **qualité de l'information (complétude, accessibilité, intelligibilité...), modalités d'échanges directs entre le public et les experts, équilibre dans le choix de ces derniers, ou encore, mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis.**

Dans la préparation des ateliers de la phase 2, vous veillerez notamment à **l'inclusion des publics les plus éloignés de la décision.**

Votre mission consiste également à participer aux conférences et ateliers, à observer leurs conditions de déroulement et à y porter un regard critique et constructif. Vous pouvez à tout moment intervenir pour demander des ajustements nécessaires en matière d'outils, d'information et vous pouvez également **demande la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données ou d'études complémentaires**, si cela vous semble nécessaire. Vous ne devez pas permettre que des questions adressées restent sans réponse. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

### ***Être accessible en tant que défenseur d'un droit***

Vous devez également vous rendre visible et accessible pour les citoyen.ne.s et expliciter votre rôle et votre statut indépendant liés à votre nomination par la CNDP. Le jury doit par exemple pouvoir vous contacter directement par le biais de votre adresse mail.

**Vous constituez un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement de la démarche.** Si vous êtes sollicité par des participants et si vous jugez que les réclamations sont fondées, vous devez les porter auprès de la Ville de Bourg-la-Reine et lui demander de les considérer, tout en veillant à respecter votre neutralité, votre impartialité ainsi que l'égalité de traitement de tou.te.s. Si vos recommandations suite à ces réclamations ne sont pas prises en compte, vous devrez faire état de ces difficultés dans votre rapport. Vous pouvez à tout moment interpeller la CNDP pour qu'elle vous appuie directement dans vos demandes.

### ***Assurer la transparence de la démarche et veiller au respect des engagements pris***

Je vous invite, au fur et à mesure de votre mission, à rédiger des notes d'observations, qui ont pour but de rappeler aux organisateurs les règles de base relatives à la concertation et la participation du public selon les principes de la CNDP, ainsi que toute remarque que vous jugerez utile dans le cadre de votre mission.

**Il est nécessaire que la Ville de Bourg-la-Reine resitue clairement sa démarche.** Aussi, le fonctionnement de la phase de votation imaginée par la Ville appelle à être anticipé au mieux. Il est d'une importance majeure que la Ville vous expose les conséquences possibles des préconisations des citoyen.ne.s. Quel est l'engagement politique de la Ville pour créer un lien entre ces préconisations et les décisions prises ? Quelles réponses apportées pour les propositions non prises en compte ?

Votre mission s'achève par l'élaboration d'un **bilan** présentant la façon dont s'est déroulée la démarche de la Ville et votre mission d'appui. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées, la méthodologie retenue pour mener les débats citoyens, mettre en place les ateliers et répondre aux recommandations et votre appréciation indépendante sur la qualité de la participation menée par le MO. **Il met surtout l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions ainsi que la prise en considération des recommandations émises par le jury.**

Vous rendrez compte dans ce rapport des interrogations et arguments exprimés dans le cadre de la démarche, vous clarifierez l'information qui manque sur ce sujet, du point de vue des citoyen.ne.s. Il conviendra également d'aborder la question du suivi et de la gouvernance de la participation du public après la phase de prise en compte des avis par la Ville de Bourg-la-Reine.

Par souci de transparence, votre rapport sera rendu public par la CNDP, mais il conviendra également de le publier sur le site Internet de la Ville de Bourg-la-Reine, de même que cette lettre de mission.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

## ANNEXE 3 - Rapport intermédiaire du garant

### CONFERENCE CITOYENNE DE BOURG-LA-REINE

#### Communiqué du garant-conseil de la Commission Nationale du Débat Public

17 mai 2022

L'actuelle majorité municipale de Bourg-la-Reine s'est engagée lors de la campagne des élections municipales de 2020 à organiser « une conférence citoyenne pour hiérarchiser les actions à entreprendre et les coconstruire avec les habitants. » Monsieur le Maire a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par courrier le 18 novembre 2020 afin de demander son appui pour l'organisation d'une conférence citoyenne qui reposerait sur trois étapes : l'organisation de conférences avec des experts, des ateliers d'échanges destinés à proposer des actions qui seraient ensuite soumises au vote des habitants. La CNDP a nommé Jean-Marc Dziedzicki le 8 décembre 2020 comme garant de la concertation pour une mission de conseil méthodologique, d'expertise et de garantie pour la préparation et le suivi de la conférence citoyenne.

Environ 18 mois après avoir été nommé par la CNDP, un certain nombre de constats peuvent être dressés par le garant-conseil :

- le garant-conseil a été pleinement associé aux réflexions du comité de pilotage (Monsieur le Maire, deux de ses adjoints, son directeur de cabinet et le responsable de la communication) pour préparer la démarche de conférence citoyenne envisagée. Il a participé à cinq réunions de ce comité de pilotage en 2021 au cours desquelles il a pu faire part de ses points de vue et conseils et il a pu échanger avec les élus du conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2021, au cours de laquelle l'ambition du dispositif participatif a été présentée et adoptée.
- la mise en place de la conférence citoyenne a souffert en 2021 des aléas liés à la pandémie du COVID-19 et des contraintes liées aux périodes électorales au premier semestre 2022 pour être finalement envisagée à la fin de l'année 2022, soit environ deux années après la saisine de la CNDP.
- le comité de pilotage n'a pas souhaité que soit mis en place un dispositif de mini-public reposant sur un groupe de citoyens se réunissant à plusieurs reprises afin de favoriser les échanges délibératifs et de progresser dans ses réflexions pour formuler des propositions, dispositif qui qualifie en général une convention citoyenne. A la demande du garant-conseil, le comité de pilotage a choisi de changer le nom de la démarche participative en « BLR 2050, Les Ateliers citoyens ».
- trois thématiques à débattre étaient envisagées initialement : l'urgence climatique, l'identité le rayonnement et l'attractivité de la Ville, et les liens sociaux. Les réflexions du comité de pilotage l'ont conduit à retenir désormais quatre thématiques qui constitueraient autant d'ateliers de travail : les mobilités, les ressources et énergies, l'aménagement spatial et l'économie sociale etsolidaire.
- le report de la tenue des Ateliers citoyens du printemps 2022 à l'hiver 2022 n'a pas été suffisamment mis à profit à ce jour pour consolider le dispositif envisagé, en particulier pour ce qui concerne :
  - o la clarification du dispositif participatif : dans la perspective d'une démarche participative ambitieuse, il est nécessaire de clarifier les objectifs, les modalités et articulations des différentes étapes du dispositif participatif qui doit être mis en place, comme cela a été suggéré à plusieurs reprises par le garant-conseil. Plusieurs modalités de participation ont été retenues par le comité de pilotage, sans néanmoins que leur principe et leurs

- modalités soient clairement arrêtées, ni qu'un retro-planning de la préparation et de la mise en place de ces différentes modalités soit établi malgré les propositions du garant-conseil en ce sens. Le plan de communication qui lui a été transmis ne peut remplir cette fonction.
- la mise en place d'un dispositif d'information sur les thématiques envisagées et de sensibilisation à la démarche participative : la sensibilisation et la mobilisation de la société civile et des forces vives de la commune, y compris les services municipaux concernés, n'est toujours pas engagée, contrairement à ce qui avait été convenu en comité de pilotage. L'information des représentants d'associations et du monde socio-économique ainsi que leur mobilisation restent à faire afin de les associer à la démarche et qu'ils la portent auprès de leurs adhérents et des Réginauburgiens et Réginauburgiennes.
  - la recherche de l'expression de la diversité au sein de la population : l'inclusion des publics constitue un enjeu majeur auquel la CNDP est très attentive et qui a été évoqué lors de chacune des réunions du comité de pilotage. Le retard constaté ci-avant laisse présager des difficultés à répondre pleinement à cet enjeu, en particulier pour disposer du temps nécessaire à la mobilisation, toujours difficile, de certaines catégories de populations moins disposées que d'autres à participer.
- Les trois étapes du dispositif participatif évoquées plus haut posent encore aujourd'hui un certain nombre d'interrogations :
- après plusieurs échanges au sein du comité de pilotage, il a été convenu qu'il serait difficile de mobiliser les habitants autour de conférences d'experts et qu'il fallait plutôt privilégier une information plurielle et de qualité sur les quatre thématiques qui seraient débattues lors des ateliers : une information reposant sur de nombreuses sources (vidéos pédagogiques, articles scientifiques, rapports d'experts, renvoi vers d'autres sites, etc.) mise à disposition sur la nouvelle plateforme internet participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/> en amont à la tenue des ateliers, une information pédagogique qui porterait aussi sur les ambitions de la convention citoyenne et sur les modalités de participation, ainsi qu'une consultation de la population sur les thèmes et modalités envisagées afin de les ajuster avant leur mise en œuvre. A ce jour, la nouvelle plateforme participative ne comporte aucune information sur la conférence citoyenne et la communication sur la démarche participative semble être très confidentielle.
  - par ailleurs, il semblerait que le principe d'une conférence inaugurale avec un expert soit à nouveau à l'ordre du jour. Si cela devait se confirmer, il est important pour la qualité des débats d'assurer la participation d'une part de plusieurs experts afin d'assurer une pluralité de points de vue et, d'autre part, de populations les plus diversifiées possibles.
  - à quelques mois de la tenue de cette conférence citoyenne, il semble difficile d'envisager une information de qualité alors que les forces vives de la société civile n'ont toujours pas été mobilisées (y compris pour leur capacité d'expertise afin d'alimenter les débats), que la récolte des informations à mettre sur le site internet n'a pas débuté et qu'elle n'est pas mise en ligne, tandis que les services techniques « sachants » et concernés de la commune ne semblent toujours pas avoir été mobilisés.
  - les échanges entre les participants sont envisagés à travers l'organisation de deux demi-journées d'ateliers de travail thématiques. Le comité de pilotage étudie actuellement la possibilité de s'associer les services de consultants pour l'organisation et l'animation de ces ateliers dont le format reste à définir. Ces consultants pourraient également contribuer utilement à la conception de l'ensemble du dispositif participatif au regard des difficultés évoquées plus haut. En effet, la réunion d'échange qui s'est tenue avec les consultants le 29 avril dernier a montré combien un certain nombre de principes et de questions très pratiques restaient encore sans réponse, notamment sur les modalités d'inscription aux ateliers, sur leur déroulement et sur le type d'informations dispensées aux participants, sur l'organisation ou non de réunions publiques, sur les modalités de sélection des actions retenues et de leur mise au vote, etc. Le principe proposé par le garant de réunir à deux ou trois reprises les groupes constitués afin de favoriser leur apprentissage et la

délibération n'a pas été retenu. Dans ce cas, il serait intéressant de veiller à minima à prendre en considération les résultats de la première demi-journée pour alimenter les débats de la deuxième demi-journée.

- Enfin, deux votations sont envisagées auprès de la population sur la hiérarchisation des propositions du programme de la municipalité et des propositions issues des ateliers : il est important de clarifier les objectifs et modalités de ces votations afin notamment de ne pas jeter la confusion auprès de la population et de garantir la participation éclairée du plus grand nombre.

Environ 18 mois après les premiers échanges auxquels il a été associé, le garant considère qu'il est temps d'enclencher une véritable dynamique de mise en place du dispositif participatif. Il est essentiel en particulier de veiller à dispenser une information de qualité auprès du plus grand nombre et de favoriser une participation la plus diversifiée et plurielle possibles. Ce qui nécessite un travail de pédagogie et de mobilisation important en amont de la mise en place du dispositif participatif, à travers en particulier l'animation d'une démarche ambitieuse et structurée, qui tarde semble-il à se concrétiser.

Pour ce faire, il semble nécessaire que le comité de pilotage établisse un plan d'actions concrètes qui s'inscrive dans un planning stabilisé et qu'il mobilise rapidement des ressources qui s'approprient la démarche et l'enrichissent, et qui contribuent à établir, préparer, suivre, organiser, alimenter en contenu et coordonner ces actions. Ces ressources peuvent être mobilisées au sein des services de la mairie et de la société civile réginaburgienne, et auprès de tiers experts.

Cette dynamique permettra également au garant-conseil de rencontrer des représentants de la société civile afin de mieux comprendre leurs attentes, comme il en a manifesté le souhait depuis plusieurs mois.

Jean-Marc Dziedzicki, garant-conseil de la CNDP

## ANNEXE 4 - Courrier d'information adressé aux associations de la commune



### Cabinet du Maire

Affaire suivie par : BARGHOUTI Mehdi  
mail : ateliers.citoyens@bourg-la-reine.fr  
tél : 01 79 71 41 53

Bourg-la-Reine, le 2 juin 2022

**Objet :** « BLR : 2050 : Les Ateliers Citoyens »

Dans le but de développer la participation citoyenne, la municipalité s'est engagée lors de son programme pour la mandature 2020-2026 à organiser une conférence citoyenne.

Le 26 novembre et le 3 décembre auront lieu les Ateliers Citoyens. Les Réginaurburgien(ne)s seront invités à travailler ensemble afin de hiérarchiser les grandes actions à entreprendre dans le mandat et au-delà. Toute nouvelle proposition pourra aussi être évoquée.

Face à l'urgence écologique à laquelle notre société est confrontée et afin de préserver le développement économique et social, l'objectif de cette démarche est de coconstruire une ville durable.

Quatre grands thèmes seront ainsi traités :

- Mobilités ;
- Ressources et énergies ;
- Aménagement spatial ;
- Économie sociale et solidaire.

Véritables acteurs du développement de notre territoire, les associations sont des acteurs clefs de la démocratie participative.

C'est pourquoi nous vous invitons à apporter votre pierre à l'édifice et à participer à cette démarche.

Les modalités d'inscriptions et des informations complémentaires seront disponibles prochainement sur [participons.bourg-la-reine.fr](http://participons.bourg-la-reine.fr)

Je serais ravi de votre participation à cette étape importante pour l'action municipale.

Le Maire,

Patrick DONATI



Mairie de Bourg-la-Reine - 6, boulevard Carnot - 92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 01 79 71 40 00 - Fax : 01 79 71 40 09 - [www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr)

**ANNEXE 5 - Les propositions des actions hiérarchisées par les ateliers citoyens soumises au premier vote des habitants**  
(extraits de la plateforme participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/>)

Propositions mises au vote (classement issu des ateliers thématiques)	Résultats du vote																																																		
<p><b>Mobilités</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Classement</th> <th align="center">Projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td>Proposer un plan de circulation vélo</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td>Passer les rues de la ville à 30km/h</td> </tr> <tr> <td align="center">3</td> <td>Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse</td> </tr> <tr> <td align="center">4</td> <td>Demander la prolongation de la ligne 4 du métro</td> </tr> <tr> <td align="center">5</td> <td>Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)</td> </tr> <tr> <td align="center">6</td> <td>Rejoindre le club des territoires cyclables</td> </tr> <tr> <td align="center">7</td> <td>Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt</td> </tr> <tr> <td align="center">8</td> <td>Déployer des bornes de recharges électrique dans tous les quartiers</td> </tr> <tr> <td align="center">9</td> <td>Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Mobilité</b></p> <hr/> <p>ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CET ORDRE ? (SI NON, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER VOTRE PROPRE ORDRE) *</p> <p><input type="radio"/> Oui; <input type="radio"/> Non;</p> <p>* Champs obligatoires</p> <p align="center"><b>ETAPE SUIVANTE</b></p>	Classement	Projets	1	Proposer un plan de circulation vélo	2	Passer les rues de la ville à 30km/h	3	Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse	4	Demander la prolongation de la ligne 4 du métro	5	Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)	6	Rejoindre le club des territoires cyclables	7	Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt	8	Déployer des bornes de recharges électrique dans tous les quartiers	9	Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques	<p><b>Mobilités</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Classement</th> <th align="center">Projets</th> <th align="center">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td>Demander la prolongation de la ligne 4 du métro</td> <td align="right">442</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td>Proposer un plan de circulation vélo</td> <td align="right">411</td> </tr> <tr> <td align="center">3</td> <td>Passer les rues de la ville à 30km</td> <td align="right">374</td> </tr> <tr> <td align="center">4</td> <td>Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse</td> <td align="right">356</td> </tr> <tr> <td align="center">5</td> <td>Rejoindre le club des territoires cyclables</td> <td align="right">239</td> </tr> <tr> <td align="center">6</td> <td>Déployer des bornes de recharge électrique dans tous les quartiers</td> <td align="right">251</td> </tr> <tr> <td align="center">7</td> <td>Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)</td> <td align="right">239</td> </tr> <tr> <td align="center">8</td> <td>Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt</td> <td align="right">194</td> </tr> <tr> <td align="center">9</td> <td>Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques</td> <td align="right">167</td> </tr> </tbody> </table>	Classement	Projets	Points	1	Demander la prolongation de la ligne 4 du métro	442	2	Proposer un plan de circulation vélo	411	3	Passer les rues de la ville à 30km	374	4	Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse	356	5	Rejoindre le club des territoires cyclables	239	6	Déployer des bornes de recharge électrique dans tous les quartiers	251	7	Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)	239	8	Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt	194	9	Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques	167
Classement	Projets																																																		
1	Proposer un plan de circulation vélo																																																		
2	Passer les rues de la ville à 30km/h																																																		
3	Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse																																																		
4	Demander la prolongation de la ligne 4 du métro																																																		
5	Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)																																																		
6	Rejoindre le club des territoires cyclables																																																		
7	Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt																																																		
8	Déployer des bornes de recharges électrique dans tous les quartiers																																																		
9	Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques																																																		
Classement	Projets	Points																																																	
1	Demander la prolongation de la ligne 4 du métro	442																																																	
2	Proposer un plan de circulation vélo	411																																																	
3	Passer les rues de la ville à 30km	374																																																	
4	Reconfigurer certaines voies, organiser le stationnement, réduire la vitesse	356																																																	
5	Rejoindre le club des territoires cyclables	239																																																	
6	Déployer des bornes de recharge électrique dans tous les quartiers	251																																																	
7	Instaurer un dimanche sans voiture (hors RD920)	239																																																	
8	Renforcer l'obligation de coupure de moteur des véhicules à l'arrêt	194																																																	
9	Proposer une gestion dynamique des places de stationnement publiques	167																																																	
<p><b>Économie sociale et solidaire</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Classement</th> <th align="center">Projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td>Augmenter le budget participatif</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td>Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives</td> </tr> <tr> <td align="center">3</td> <td>Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Économie sociale et solidaire</b></p> <hr/> <p>ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CET ORDRE ? (SI NON, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER VOTRE PROPRE ORDRE) *</p> <p><input type="radio"/> Oui; <input type="radio"/> Non;</p> <p>* Champs obligatoires</p> <p align="center"><b>ETAPE SUIVANTE</b></p>	Classement	Projets	1	Augmenter le budget participatif	2	Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives	3	Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public	<p><b>Économie sociale &amp; solidaire</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Classement</th> <th align="center">Projets</th> <th align="center">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td>Augmenter le budget participatif</td> <td align="right">168</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td>Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives</td> <td align="right">135</td> </tr> <tr> <td align="center">3</td> <td>Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public</td> <td align="right">101</td> </tr> </tbody> </table>	Classement	Projets	Points	1	Augmenter le budget participatif	168	2	Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives	135	3	Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public	101																														
Classement	Projets																																																		
1	Augmenter le budget participatif																																																		
2	Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives																																																		
3	Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public																																																		
Classement	Projets	Points																																																	
1	Augmenter le budget participatif	168																																																	
2	Organiser des journées citoyennes pour créer du lien social et fédérer les initiatives	135																																																	
3	Relancer les concours de ramassage volontaire des déchets dans l'espace public	101																																																	

## ANNEXE 5 (suite)

Propositions mises au vote <i>(classement issu des ateliers thématiques)</i>	Résultats du vote																																																												
<p style="text-align: center;"><b>Aménagement spatial</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Classement</th> <th style="width: 85%;">Projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td>Piétonniser la place Condorcet et une partie du boulevard Carnot</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td>Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td>Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td>Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td>Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td>Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td>Élaborer la Charte de l'arbre</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8</td><td>Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">9</td><td>Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10</td><td>Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">11</td><td>Harmoniser le mobilier urbain</td></tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;"><b>Aménagement spatial</b></p> <p style="font-size: small;">ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CET ORDRE ? (SI NON, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER VOTRE PROPRE ORDRE)*</p> <p style="font-size: x-small;"><input type="radio"/> Oui ; <input type="radio"/> Non ;</p>	Classement	Projets	1	Piétonniser la place Condorcet et une partie du boulevard Carnot	2	Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER	3	Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires	4	Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie	5	Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)	6	Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage	7	Élaborer la Charte de l'arbre	8	Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux	9	Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux	10	Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté	11	Harmoniser le mobilier urbain	<p style="text-align: center;"><b>Aménagement spatial</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Classement</th> <th style="width: 65%;">Projets</th> <th style="width: 20%;">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td>Piétonniser la place Condorcet et une partie du Boulevard Carnot</td><td style="text-align: center;">602</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td>Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)</td><td style="text-align: center;">352</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td>Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires</td><td style="text-align: center;">351</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td>Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie</td><td style="text-align: center;">342</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td>Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage</td><td style="text-align: center;">264</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td>Élaborer la Charte de l'arbre</td><td style="text-align: center;">245</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td>Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux</td><td style="text-align: center;">240</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8</td><td>Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER</td><td style="text-align: center;">238</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">9</td><td>Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté</td><td style="text-align: center;">213</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10</td><td>Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux</td><td style="text-align: center;">139</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">11</td><td>Harmoniser le mobilier urbain</td><td style="text-align: center;">113</td></tr> </tbody> </table>	Classement	Projets	Points	1	Piétonniser la place Condorcet et une partie du Boulevard Carnot	602	2	Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)	352	3	Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires	351	4	Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie	342	5	Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage	264	6	Élaborer la Charte de l'arbre	245	7	Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux	240	8	Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER	238	9	Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté	213	10	Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux	139	11	Harmoniser le mobilier urbain	113
Classement	Projets																																																												
1	Piétonniser la place Condorcet et une partie du boulevard Carnot																																																												
2	Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER																																																												
3	Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires																																																												
4	Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie																																																												
5	Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)																																																												
6	Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage																																																												
7	Élaborer la Charte de l'arbre																																																												
8	Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux																																																												
9	Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux																																																												
10	Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté																																																												
11	Harmoniser le mobilier urbain																																																												
Classement	Projets	Points																																																											
1	Piétonniser la place Condorcet et une partie du Boulevard Carnot	602																																																											
2	Rénover la place de la Résistance (plus arborée, plus accueillante, plus fonctionnelle)	352																																																											
3	Modifier le PLU pour viser une meilleure protection des quartier pavillonnaires	351																																																											
4	Définir une nouvelle identité des espaces verts enrichie	342																																																											
5	Pérenniser des Ateliers urbanisme et paysage	264																																																											
6	Élaborer la Charte de l'arbre	245																																																											
7	Poursuivre les campagnes d'enfouissement des réseaux	240																																																											
8	Végétaliser les pieds d'immeubles, murs de clôture des maisons et bordures des voies du RER	238																																																											
9	Soutenir et inciter à la plantation d'arbres à hauteur de 200€ maximum par arbre planté	213																																																											
10	Mettre à l'étude la construction d'une nouvelle école au sud de la ville en partage avec Sceaux	139																																																											
11	Harmoniser le mobilier urbain	113																																																											
<p style="text-align: center;"><b>Ressources et énergies</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Classement</th> <th style="width: 85%;">Projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td>Créer une centrale intercommunale de géothermie</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td>Favoriser le compostage</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td>Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td>Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td>Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td>Favoriser les démarches éco-responsables des commerçants</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td>Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8</td><td>Obtenir les labels écolo-crèches et E3D</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">9</td><td>Faire un bilan de l'Agenda 21</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10</td><td>Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique</td></tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;"><b>Ressources et énergies</b></p> <p style="font-size: small;">ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CET ORDRE ? (SI NON, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER VOTRE PROPRE ORDRE)*</p> <p style="font-size: x-small;"><input type="radio"/> Oui ; <input type="radio"/> Non ;</p> <p style="color: red; font-size: x-small;">* Champs obligatoires</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <span style="background-color: orange; color: white; padding: 5px 15px; border-radius: 10px; font-weight: bold;">ETAPE SUIVANTE</span> </div>	Classement	Projets	1	Créer une centrale intercommunale de géothermie	2	Favoriser le compostage	3	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique	4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux	5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal	6	Favoriser les démarches éco-responsables des commerçants	7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires	8	Obtenir les labels écolo-crèches et E3D	9	Faire un bilan de l'Agenda 21	10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique	<p style="text-align: center;"><b>Ressources &amp; énergie</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Classement</th> <th style="width: 65%;">Projets</th> <th style="width: 20%;">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td>Créer une centrale intercommunale de géothermie</td><td style="text-align: center;">492</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td>Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique</td><td style="text-align: center;">439</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td>Favoriser le compostage</td><td style="text-align: center;">434</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td>Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux</td><td style="text-align: center;">377</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td>Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal</td><td style="text-align: center;">334</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td>Favoriser les démarches écoresponsables des commerçants</td><td style="text-align: center;">293</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td>Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires</td><td style="text-align: center;">271</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8</td><td>Obtenir les labels écolo-crèches et E3D</td><td style="text-align: center;">187</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">9</td><td>Faire un bilan de l'Agenda 21</td><td style="text-align: center;">174</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10</td><td>Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique</td><td style="text-align: center;">130</td></tr> </tbody> </table>	Classement	Projets	Points	1	Créer une centrale intercommunale de géothermie	492	2	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique	439	3	Favoriser le compostage	434	4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux	377	5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal	334	6	Favoriser les démarches écoresponsables des commerçants	293	7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires	271	8	Obtenir les labels écolo-crèches et E3D	187	9	Faire un bilan de l'Agenda 21	174	10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique	130					
Classement	Projets																																																												
1	Créer une centrale intercommunale de géothermie																																																												
2	Favoriser le compostage																																																												
3	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique																																																												
4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux																																																												
5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal																																																												
6	Favoriser les démarches éco-responsables des commerçants																																																												
7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires																																																												
8	Obtenir les labels écolo-crèches et E3D																																																												
9	Faire un bilan de l'Agenda 21																																																												
10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique																																																												
Classement	Projets	Points																																																											
1	Créer une centrale intercommunale de géothermie	492																																																											
2	Accélérer le passage à l'éclairage des rues par LED et sa gestion dynamique	439																																																											
3	Favoriser le compostage	434																																																											
4	Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et arbitrages locaux	377																																																											
5	Déployer un éclairage public de qualité, performant et frugal	334																																																											
6	Favoriser les démarches écoresponsables des commerçants	293																																																											
7	Créer une cuisine centrale intercommunale pour les scolaires	271																																																											
8	Obtenir les labels écolo-crèches et E3D	187																																																											
9	Faire un bilan de l'Agenda 21	174																																																											
10	Mettre en place un soutien financier à hauteur de 3000€ et accompagner la rénovation énergétique	130																																																											

## ANNEXE 6 - Les nouvelles propositions des ateliers citoyens soumises et non soumises à la deuxième votation des habitants (extraits de la plateforme participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/>)

<b>Mobilités</b>		Propositions	Informations concernant la non validation de la proposition
<b>Propositions</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
Mieux éclairer les trottoirs	<p>Dans un souci de réduction de la consommation d'énergie la Ville a conclu en 2020 un marché global de performance sur 8 ans ayant comme objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire ses consommations d'énergie de 35 %. Ainsi, environ 820 points lumineux seront changés en LED en remplacement des anciennes lampes Sodium Haute Pression. Ces nouveaux luminaires seront équipés de drivers qu'il est possible de programmer pour réduire la puissance de l'éclairage notamment la nuit. Sur ce point, la Ville a décidé de réduire progressivement sur son territoire la puissance des LEDs de 50 % entre 23h et 5h du matin.</li> <li>- créer un environnement nocturne de la ville favorable à la préservation de la biodiversité en travaillant un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), afin de déterminer rue par rue la puissance optimisée afin d'atteindre les objectifs photométriques.</li> </ul>	Remplacer 80 % du stationnement voiture par des arbres	Projet non faisable. Le besoin en stationnement automobile reste important pour beaucoup.
Privilégier les espaces verts aux places de stationnement	Ceci peut se mettre en oeuvre lors de rénovations, après réflexion.	Chemins piétonniers pour enfants > école	Proposition non compréhensible
Rue aux écoles	<u>Dispositif testé</u> . Possibilité de l'élargir.	Réfléchir à l'organisation et comment diminuer les flux logistiques (camion, livraisons...)	La Ville n'a pas la compétence.
Augmenter le nombre de parcs à vélos et donner la possibilité de garer son vélo en toute sécurité pour prendre le RER	<p>Plus de 50 places sont disponibles au niveau du Boulevard Joffre / Rue René Roedel. Un abri à vélo sécurisé permet également garer 150 vélos au niveau de la gare.</p> <p>À noter que des arceaux à vélos sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A proximité de la crèche Joffre</li> <li>• A proximité du Carrefour Market (au niveau du croisement avec Rosiers)</li> <li>• Au niveau de l'espace Joséphine Baker</li> <li>• A proximité de la Mairie</li> </ul>	Dédier des espaces pour la livraison + imposer les livraisons à vélo (ex : Paris)	Des espaces dédiés à la livraison existent déjà. Imposer les livraisons à vélo ne relève pas de la compétence de la Ville.
Augmenter la surveillance caméra des parkings vélos		Faire un vrai plan de circulation pour l'accès à tous les piétons	Une réflexion est déjà amorcée avec <a href="#">le Schéma Directeur des mobilités Active</a>
Rendre l'avenue Galois et et l'avenue Carnot en sens unique avec des voies vélos.		Augmenter la fréquence et les plages horaires des bus Paladins	Fait. <a href="#">Retrouvez sur le site de la Ville, toutes les informations liées au bus Paladin</a>
30 km/h sur la RD920	En cours (demande faite à la Préfecture).	Créer de nouvelles lignes de bus palladins - mieux reliées aux villes voisines	Fait. <a href="#">Retrouvez sur le site de la Ville, toutes les informations liées au bus Paladin</a>
Penser aux véhicules		Solution de location/covoiturage	Des solutions via des prestataires privés existent déjà.
		Multiplier les places livraisons et favoriser les livraisons en triporteur	Imposer ou favoriser les livraisons en triporteur ne relève pas de la compétence de la Ville.
		N'oublions pas les piétons !! pas de conflit piétons/vélos	Une réflexion est déjà amorcée avec <a href="#">le Schéma Directeur des mobilités Active</a>
		Des pistes cyclables réelles et protégées : là où des parents laissent leurs enfants circuler librement (voir l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne (Valence))	Une réflexion est déjà amorcée avec <a href="#">le Schéma Directeur des mobilités Active</a>
		Des pistes cyclables avec moins d'interfaces avec les piétons et bien signalées pour que les personnes puissent bien les voir même porteurs de handicap	Une réflexion est déjà amorcée avec <a href="#">le Schéma Directeur des mobilités Active</a>

## ANNEXE 6 (suite)

<b>Ressources &amp; énergies</b>		<b>Les propositions non soumises au vote</b>	
Propositions	Informations complémentaires	Propositions	Informations concernant la non validation de la proposition
Favoriser les panneaux solaires	La Ville pourra inciter les particuliers dans ce sens et les rediriger vers des aides gouvernementales.	Favoriser les composteurs collectifs avec les déchets organiques et les déchets de jardins	Dès janvier 2024, les bio-déchets seront collectés.  <u>Les déchets de jardins sont déjà collectés.</u>  VSGP fournit également <u>des composteurs à la demande.</u>
Éclairage : installer des détecteurs de mouvement		Diminuer les déchets avec des poubelles collectives et non individuelles.	Projet déjà disponible dans <u>la rubrique aménagement spatial.</u>
Indépendance énergétique des établissements publics	La Ville tend à rénover énergétiquement ses bâtiments et s'engagera à poursuivre cette démarche. La Ville démarre également une étude avec d'autres villes du territoire et le <u>Sipparec</u> pour développer un réseau de chaleur.	Tarifification incitative (au poids) concernant les déchets	<u>Vallée Sud Grand Paris</u> , en charge de la gestion des déchets, n'y est pas favorable.
Des arbres partout où l'on peut en planter, avec une surface libre de goudron	La Ville favorise la plantation d'arbres dès que possible et s'engagera à poursuivre cette démarche.	Valorisation des déchets dans les poubelles publiques (système de tri)	Ceci à été mis en place dans notre Ville mais le non respect du système de tri par certaines personnes rend l'opération impossible.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2017: rue du Panorama; aucun arbre n'existait avant sa requalification et 27 arbres ont été plantés.</li> <li>● 2019: Sur la place de la Gare une quarantaine de pins sylvestres entre 8m et 12m ont été plantés.</li> <li>● 2023: Avenue du Château: La plantation de 32 arbres répartis des deux côtés de la rue.</li> </ul> <p>Sur les routes départementales, le département des Hauts de Seine renouvelle ses arbres avec des essences adaptées au climat, aux distances par rapport au patrimoine bâti et le bilan entre les arbres abattus (souvent pour des raisons sanitaires) et toujours largement positif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2022: Le dernier aménagement du Conseil départemental est la RD74 : rue du 8 mai 45 et rue de la Bièvre :</li> </ul> <p>14 arbres ont été conservé, 71 magnolia de Kobé par des arbres plus adaptés. Les fosses seront agrandies - avec un volume de 10 m<sup>3</sup> minimum - afin d'accueillir 73 léviers d'Amérique, cerisiers du Japon et micocouliers de Provence.</p> <p>Par ailleurs, en élargissant les fosses de plantation, la surface de captation des eaux pluviales sera agrandie, ce qui permettra de ne pas surcharger le réseau d'assainissement. A contrario, lors des canicules, les arbres témoignent de réelles capacités de rafraîchissement. Par exemple, les cerisiers du Japon connaissent une croissance rapide et procurent immédiatement des bénéfices auprès des habitants à travers un ombrage généreux, créant, là aussi, des îlots de fraîcheur.</p>	Éclairage public moins dense, moins fort	La Ville a conclu en 2020 un marché global de performance sur 8 ans ayant comme objectif de :  - réduire ses consommations d'énergie de 35 %. Ainsi, environ 820 points lumineux seront changés en LED en remplacement des anciennes lampes Sodium Haute Pression. Ces nouveaux luminaires seront équipés de drivers qu'il est possible de programmer pour réduire la puissance de l'éclairage notamment la nuit. Sur ce point, la Ville a décidé de réduire progressivement sur son territoire la puissance des LEDs de 50 % entre 23h et 5h du matin.  - créer un environnement nocturne de la ville favorable à la préservation de la biodiversité en travaillant un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), afin de déterminer rue par rue la puissance optimisée afin d'atteindre les objectifs photométriques.
Récupération des eaux de pluie	Des récupérateurs d'eau ont déjà été installés par la Ville est lors du <u>Budget Participatif</u> . Il est cependant possible d'en installer d'autres.		Les réseaux sous la voirie sont nombreux: télécom, électricité, fibre, réseau d'eau potable, réseau eau incendie, réseaux d'assainissement, réseau gaz.  Avant de réaliser un projet d'aménagement de voirie, et pour qu'il soit le plus pérenne possible, la ville interroge tous les opérateurs ou concessionnaires de réseaux enterrés pour qu'ils établissent un état de leurs réseaux et qu'ils déterminent si une rénovation ou remplacement est nécessaire avant le réaménagement de voirie. L'idée étant de ne plus faire de tranchées pendant quelques années après l'aménagement
Des solution de réutilisation de l'urine	Cela entraîne d'importants coûts logistiques.		

## ANNEXE 6 (suite)

<b>Économie sociale et solidaire</b>		<b>Propositions</b>	<b>Informations concernant la non validation de la proposition</b>
<b>Propositions</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
Organiser des visites de déchèteries pour le public, les écoles		Une recyclerie	<i>Projet étudié mais retiré car cela a posé des contraintes financières et de surface.</i>
Réduction des enseignes avec des contenants à déchets		Une Ressourcerie	<i>Projet étudié mais retiré car cela a posé des contraintes financières et de surface.</i>
Instaurer des remises commerciales chez les commerçants qui acceptent nos propres contenants	<i>Sous réserve d'acceptation par les commerçants</i>	Prêt de matériel entre particuliers	<i>La <b>bricothèque</b> propose déjà ce service.</i>
Instaurer un label pour les commerçants qui affichent et incitent leurs clients à venir avec leurs propres contenants		Atelier de réparation (formation) + intervention à la maison	<i>Se tourner vers le <b>Repair café</b></i>
Sujet autour des déchets : lancer un atelier au sein de la municipalité pour savoir comment les valoriser au maximum. L'objectif : diminuer la quantité	<i>Des ateliers ont déjà été organisés. Possibilité d'en refaire.</i>	Attractivité autour des ateliers de réparation des vélos ou d'autres appareils (communication, local, horaires)	<i>La Ville communique d'ores et déjà en ce sens.</i>
Plateforme pour proposition ou demande de bénévole lors d'événements		Boutique(s) pour les affaires de 2e main	<i>Se tourner vers la <b>vestiboutique</b>.</i>
Mettre à disposition des chauffeurs pour les personnes âgées/handicapées.	<i>La Ville s'engagera à chercher des solutions dans ce sens.</i>	Objets repaïr'café à généraliser	<i>Proposition non compréhensible.</i>
Soutenir les projets lowtech via la maison des associations de la transition		Pince accrochée sur conteneur pour ramasser déchets dans l'espace public et privé (jardins, bateaux...)	<i>Problème de gestion autour des pincés</i>
Mécénat financier, de compétence et temporel pour le Budget Participatif.		Faire payer déchets au poids	<i>VSGP ne peut pas mettre en place ceci.</i>
Créer un budget participatif pour les enfants piloté par les écoles	<i>A noter qu'il y a pas de limite d'âge pour participer au Budget Participatif actuel.</i>	Valoriser les ressources locales (graisses > savons) + végétaux compost alimentaire (pomme, cerise) + exemple citoyens producteur	<i>Trop complexe à mettre en place pour la Ville. À noter que dès janvier, les biodéchets seront collectés.</i>
Organiser des fêtes de l'économie sociale et solidaire ou intégrer cette dimension dans les événements de la Ville	<i>Faisable si une association porte le projet.  Cette dimension est déjà intégrée dans l'organisation des événements de la Ville.</i>	Toilettes sèches = urines engrais société toopics excréments méthaniseur « la méthanerie » asso picopoule	<i>Trop complexe à mettre en place pour la Ville.</i>
Sur le même schéma que la brocante Journée : du « troc » ou des dons	<i>Faisable si une association porte le projet;</i>	Enjeu de la valorisation des encombrants > prop atelier sur valo locale (tv solutions)	<i>Proposition non compréhensible.</i>
Travailler sur la politique d'achat de la collectivité pour	<i>Ceci est déjà un Intégré et favorisé dans</i>	Un conseil pour les séniors	<i>Les retours d'autres Villes se sont pas satisfaisants à propos de ce dispositif.</i>
		Education numérique (style Emmaus Connect)	<i>La Maison France services propose ce service.</i>

## ANNEXE 6 (suite)

<b>Aménagement spatial</b>		<b>Les propositions non soumises au vote</b>	
Propositions	Informations complémentaires	Propositions	Informations concernant la non validation de la proposition
Souhaitez-vous que la Ville aille plus loin dans la végétalisation des toits ?	<i><b>Pour les bâtiments publics :</b> une étude va être lancée.  Souhaitez-vous que la ville aille plus loin en ce sens ?</i>	Végétaliser les cours d'école pour en faire des oasis	<i>Projet en cours de réalisation, notamment dans le <u>cadre du Budget Participatif</u></i>
Multiplier les friches et les jardins partagés		Un nouveau parc	<i>De nouveaux parcs sont déjà en projet (Faïencerie, rue des Rosiers)</i>
Des fruits et des légumes dans les espaces verts		Sanctuariser les jardins privatifs (interdire la construction dans ces zones)	<i>Ceci n'est pas de la compétence de la Ville. Des réglementations existent néanmoins. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose cependant des zones de pleine terre et des reculs par rapport aux limites parcellaires. Par ailleurs, certains arbres listés au PLU sont protégés car remarquables.</i>
Casser la vitesse et le côté rectiligne des voies automobiles		Préempter les espaces jardins lors des projets fonciers	<i>Il n'est pas possible de préempter systématiquement un terrain pour plusieurs raisons notamment pour des raisons financières.  Par ailleurs, le besoin en logements, notamment sociaux et aussi à prendre en compte lorsque l'on préempte un terrain.</i>
Inciter les résidents ayant des parkings individuels à ne pas stationner dans la rue	<i>Retrouvez également toutes les informations concernant le stationnement à <u>Bourg-la-Reine</u></i>	Des labels pour les entreprises d'élagage et d'entretien des arbres	<i>La Ville attribue d'ores et déjà des critères environnementaux aux entreprises avec lesquelles elle travaille.</i>
Développer des zones à transit limité au cœur des quartiers		Développer des îlots de fraîcheur et les forêts urbaines	<i>En cours (Contre-allée Carnot, futur parc Rue des Rosiers)</i>
Retirer des places de parking en centre-ville		Penser à aménager en végétal la RD920	<i>En cours. Des travaux sur la partie nord de la RD 920 sont à prévoir prochainement.</i>
Réorganiser les emplacements poubelles pour passer de l'individuel au collectif (et les enterrer)	<i>Les habitants ne jettent plus leur déchets dans leurs locaux poubelles ou leurs vides ordures mais vont porter les poubelles jusqu'à des Points d'apport volontaire. (Exemple à Bourg-la-Reine : Résidence Normandie et résidence Aristide Briand).  <b>Pour les habitants,</b> l'avantage est d'économiser la surface d'un local poubelles et les prestations d'un gardien pour sortir et rentrer les containers. L'inconvénient est que ces Points d'apport volontaire peuvent être plus distants des logements qu'un local poubelle.  <b>Pour la ville,</b> l'avantage est qu'il n'y a plus, sur le domaine public, de containers peu esthétiques et gênant parfois l'accessibilité des trottoirs. L'inconvénient est que parfois l'incivisme génère des zones de dépôts sauvages autour.</i>	Végétaliser les toits	
Recréer de l'activité commerciale à Bourg-la-Reine (Boutiques vides en centre-ville)	<i>A noter que la Ville a déjà préempté des locaux commerciaux qui ont permis la venue notamment de la boutique de jouets Volantines, de la boutique de chaussures Amzik, de la Crêperie de l'Anclenne Poste.</i>	Favoriser la biodiversité via des trames vertes, bleues, brunes	<i>Les trames bleues ne sont techniquement pas envisageables à l'heure actuelle. Les trames vertes et brunes sont d'ores et déjà en projets.</i>
Rénover plus prioritairement le carrefour d'entrée à Bourg-la-Reine depuis Sceaux pour la sécurité (Croisement Rue de Fontenay - Avenue de Montrouge)		Réaliser un atlas de la biodiversité en ville	<i>Inventaire en projet. Il s'inscrita dans l'inventaire du territoire.</i>
Refont du marché			<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Espaces verts en quelques chiffres: Types et nombre de fleurissements :</b></li> <li>- massifs annuelles + bisannuelles : <b>30 ;</b></li> <li>- massifs de vivaces + arbustes : <b>45 sites ;</b></li> </ul>
Barrière acoustique le long des voies du RCR	<i>Ceci n'est pas de la compétence municipale, mais la Ville s'engagera à travailler avec la RATP dans ce sens.</i>		

**ANNEXE 7 : Les résultats de la deuxième votation sur les nouvelles propositions des ateliers citoyens**  
(extraits de la plateforme participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/>)

Résultats de la votation					
Aménagement spatial			Economie sociale et solidaire		
Classement	Projets	Pourcentage des votes	Classement	Projets	Pourcentages
1	Recréer de l'activité commerciale à Bourg-la-Reine (Boutiques vides en centre-ville)	15.7%	1	Organiser des visites de déchèteries pour le public, les écoles	14.9%
2	Multiplier les friches et les jardins partagés	15.2%	2	Réduction des enseignes avec des contenants à déchets	14.2%
4	Souhaitez vous que la Ville aille plus loin dans la végétalisation des toits ?	11.1%	3	Mettre à disposition des chauffeurs pour les personnes âgées/handicapées.	13%
4	Barrière acoustique le long des voies du RER	11.1%	4	Sujet autour des déchets : lancer un atelier au sein de la municipalité pour savoir comment les valoriser au maximum. L'objectif : diminuer la quantité	10.8%
5	Casser la vitesse et le côté rectiligne des voies automobiles	10.6%	5	Sur le même schéma que la brocante journée : du « troc » ou des dons	10.5%
<b>Projets non lauréats</b>			<b>Projets non lauréats</b>		
Classement	Projets	Pourcentages	Classement	Projets	Pourcentages
6	Casser la vitesse et le côté rectiligne des voies automobiles	10.6%	7	Travailler sur la politique d'achat de la collectivité pour favoriser l'achat auprès de prestataires de l'économie sociale et solidaire	8.7%
7	Inciter les résidents ayant des parkings individuels à ne pas stationner dans la rue	8.5%	8	Soutenir les projets lowtech via la maison des associations de la transition	7.7%
8	Développer des zones à transit limité au cœur des quartiers	7.2%	9	Créer un budget participatif pour les enfants piloté par les écoles	5.6%
9	Rénover plus prioritairement le carrefour d'entrée à Bourg-la-Reine depuis Sceaux pour la sécurité (Croisement Rue de Fontenay - Avenue de Montrouge)	5.1%	10	Organiser des fêtes de l'économie sociale et solidaire ou intégrer cette dimension dans les événements de la Ville	5.6%
10	Des fruits et des légumes dans les espaces verts	4.6%	11	Mécénat financier, de compétence et temporel pour le Budget Participatif	0.3%
11	Retirer des places de parking en centre-ville	4.4%			
12	Réorganiser les emplacements poubelles pour passer de l'individuel au collectif (et les enterrer)	3.7%			
13	Refont du marché	2.8%			

## ANNEXE 7 (suite)

Résultats de la votation					
Mobilités			Ressources et énergie		
Classement	Projets	Pourcentages	Classement	Projets	Pourcentages
1	Rendre l'avenue Galois et et l'avenue Carnot en sens unique avec des voies vélos	17.7%	1	Des arbres partout où l'on peut en planter, avec une surface libre de goudron	39.9%
2	30 km/h sur la RD920	11.5%	2	Indépendance énergétique des établissements publics	18.4%
3	Privilégier les espaces verts aux places de stationnement	10.9%	3	Récupération des eaux de pluie	17.5%
4	Augmenter le nombre de parcs à vélos et donner la possibilité de garer son vélo en toute sécurité pour prendre le RER	8.8%	<b>Projets non lauréats</b>		
5	Augmenter la fréquence des bus vers métro 4 Dagneux	8.7%	Classements	Projets	Pourcentages
6	Rue aux écoles	8.3%	4	Éclairage : installer des détecteurs de mouvement	12.7%
7	Des véhicules de nettoyage électriques, peu bruyants comme les engins de soufflage et nettoyage	8%	5	Favoriser les panneaux solaires	11%
<b>Projets non lauréats</b>			6	Des solution de réutilisation de l'urine	0.4%
Classement	Projets	Pourcentages			
8	Faire du stationnement vélo sécurisé dans les quartiers	.5%			
9	Trousse à outils vélo face aux écoles	3.9%			
10	Auto-partage de voitures électriques	3.8%			
11	Proposer des circuits cyclables à l'office de tourisme	3.6%			
13	Mieux éclairer les trottoirs	.3%			
13	Augmenter la surveillance caméra des parkings vélos	.3%			
14	Penser aux véhicules anciens des ménages à faibles revenus concernant la ZFE	1.8%			
15	Stimuler l'utilisation en partage des parkings privés	1.2%			

ANNEXE 8 : Extrait du document de travail de la mairie sur les suites à donner aux propositions retenues à l'issue de la deuxième votation

### Aménagement spatial

Projets		Personnes référentes	Date de mise en place estimée
<b>Recréer de l'activité commerciale à Bourg-la-Reine (boutique vide centre-ville)</b>	<p>La Ville s'engage à accentuer sa politique de dynamisation de l'offre commerciale.</p> <p>Précédemment, des locaux commerciaux ont été rachetés par la Ville afin de favoriser la venue des commerces souhaités par les Réginauburgiens (boutique de jouets par exemple). De futurs établissements vont voir le jour en lien avec les grands projets de la Ville tel que le réaménagement de la Place Condorcet.</p>	Serge Kerveillant, Laurent Lelièvre	Fin de mandat
<b>Multiplier les friches et les jardins partagés</b>	<p>Deux jardins partagés sont prévus rue de Fontenay. Un parc est également prévu dans le projet d'éco-quartier Faïencerie.</p>	Anne Sauvey, Julie Chenini	2024 - 2025
<b>Aller plus loin dans la végétalisation des toits</b>	<p>La municipalité s'engage à poursuivre ceci. Le prochain grand projet en la matière sera l'éco-quartier Faïencerie.</p>	Isabelle Spiers, Malik Hédier, Nicolas Jaehrling	2025
<b>Barrières acoustiques le long des voies du RER</b>	<p>La Ville s'engagera à travailler avec la RATP. La RATP a par ailleurs pour projet de changer les rames actuelles pour un système moins bruyants.</p>	Isabelle Spiers, Cédric Nicolas	A réception des nouvelles rames
<b>Casser la vitesse et le côté rectiligne des voies automobiles</b>	<p>La Ville travaille avec la préfecture autour du réaménagement du carrefour rue de Fontenay - Avenue de Montrouge. La réduction des voies autos comme cela a été fait rue du Château sera poursuivie sur toutes autres voies communales, au fur et à mesure.</p>	Isabelle Spiers, Sandra Zerbib	2024 - 2025 - 2026 (en fonction des projets)

### Économie sociale et solidaire

Projets		Personnes référentes	Date de mise en place estimée
<b>Organiser des visites de déchèteries pour le public, les écoles etc.</b>	<p>L'idée sera transmise aux écoles.</p> <p>Le conseil des jeunes citoyens organise d'ores et déjà des visites et planifie d'en organiser d'autres.</p> <p>À noter que des dates sont ouvertes au grand public.</p>	Maryse Langlais, Khaled Macer, David Correia	Actuellement et dans les prochain(e)s mois/années
<b>Réduction des enseignes avec des contenants à déchets.</b>	<p>Vallée Sud Grand Paris met en place des collectes dédiées aux commerçants.</p>	Laurent Lelièvre	En cours
<b>Mettre à disposition des chauffeurs pour les personnes âgées/handicapées.</b>	<p>L'association "BLR dynamique et solidaire" peut prendre en charge ce genre de demande. L'association est par ailleurs régulièrement à la recherche de bénévoles.</p> <p>Le trajet du Paladin va être revu afin de desservir un maximum de personnes.</p>	Thibaut Morin, Julie Chenini, Nicolas Houérv	2024

